

CONTRAT DE VILLE



*Ville de
Cosne-Cours-sur-Loire*





SOMMAIRE



I) PRESENTATION GENERALE

A) Présentation du territoire Page 7

B) Etat des lieux de la politique de la ville Page 8



II) PROCESSUS D'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE

A) Modalités de pilotage et calendrier Page 10

1) Le comité de pilotage Page 10

2) Les groupes de travail Page 10

B) Le conseil citoyen et la participation des habitants Page 13

1) Composition Page 13

a) Le collège « habitants » Page 13

b) Le collège « associations et acteurs locaux » Page 13

2) Travaux du conseil citoyen Page 14

3) Représentation du conseil citoyen dans les instances de préparation du contrat de ville Page 14



III) DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE

A) Diagnostic du quartier Saint-Laurent Page 15

1) Pilier 1 : Pour un renforcement de la cohésion sociale Page 16

a) Sociologie du quartier Saint-Laurent Page 16

b) Faiblesse des revenus dans le quartier Page 17

c) L'atout du « village Saint-Laurent » Page 18

2) Pilier 2 : Valeurs de la République et citoyenneté Page 18

3) Pilier 3 : Développement économique, emploi, accès à la formation et insertion professionnelle Page 19

a) Taux de chômage et taux d'emploi Page 19

b) Niveau de qualification et nature des emplois occupés Page 21

4) Pilier 4 : Cadre de vie et renouvellement urbain Page 21

a) Un quartier riche en équipements et services publics Page 21

b) Un quartier entre insertion et enclavement Page 22

c) Image et perception du quartier Page 22

d) Urbanisme et habitat Page 23

e) Evolution démographique et vacance des logements Page 24

f) Equipements sportifs Page 24

B) Présentation et fil conducteur du contrat de ville	Page 25
1) Les enjeux du contrat de ville.....	Page 25
2) Le prisme de l'économie sociale et solidaire	Page 25
C) Les orientations stratégiques du contrat de ville.....	Page 27
1) Pilier 1 : Pour un renforcement de la cohésion sociale	Page 28
a) Orientation stratégique 1 : Rétablir l'égalité des chances par l'éducation.....	Page 28
b) Orientation stratégique 2 : Renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé .	Page 30
c) Orientation stratégique 3 : Favoriser l'accès aux droits et aux services publics	Page 31
d) Orientation stratégique 4 : Améliorer l'accès au sport et à la culture.....	Page 32
e) Orientation stratégique 5 : Développer le lien social entre les habitants du quartier	Page 35
f) Orientation stratégique 6 : Garantir à toutes et à tous le droit à la sécurité et à la tranquillité.....	Page 36
2) Pilier 2 : Valeurs de la République et citoyenneté	Page 37
a) Orientation stratégique 7 : Développer la citoyenneté, tisser du lien social et faciliter l'intégration	Page 37
3) Pilier 3 : Développement économique, emploi, accès à la formation et insertion professionnelle.....	Page 41
a) Orientation stratégique 8 : Permettre l'insertion socioprofessionnelle par l'accès à l'emploi et à la formation, et favoriser la création d'activité et/ou d'entreprises.....	Page 41
b) Orientation stratégique 9 : Optimiser le développement économique dans le quartier.	Page 43
c) Orientation stratégique 10 : Améliorer l'offre de mobilité dans le quartier	Page 47
4) Pilier 4 : Cadre de vie et renouvellement urbain.....	Page 48
a) Orientation stratégique 11 : Diversifier la vocation résidentielle et réussir le parcours résidentiel	Page 48
b) Orientation stratégique 12 : Améliorer le cadre de vie en favorisant l'implication des habitants.....	Page 51



IV) GOUVERNANCE ET EVALUATION

A) La gouvernance	Page 52
1) Le comité technique	Page 52
2) Le comité de pilotage.....	Page 52
B) Le suivi et l'évaluation du contrat de ville.....	Page 53



V) ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES ET DES PARTENAIRES

A) Les engagements des signataires du contrat de ville.....	Page 54
B) Les engagements de l'Etat.....	Page 54
C) Les engagements de la Caisse des dépôts	Page 55
D) Les engagements de la Région Bourgogne.....	Page 55
1) Favoriser la qualité des logements sociaux et des équipements publics.....	Page 55

2) Accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie.....Page 56

3) Favoriser l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi.....Page 56

SignaturesPage 58



ANNEXES

ANNEXE 1 : Présentation du Projet de Rénovation Urbaine du quartier Saint-Laurent
proposé par Nièvre HabitatPage 59

ANNEXE 2 : Etat des lieux de l'action médico-sociale départementale dans le quartier
Saint-Laurent.....Page 75

ANNEXE 3 : Fiches actionsPage 79



PRESENTATION GENERALE

Le contrat urbain de cohésion sociale de Cosne-Cours-sur-Loire s'est achevé. Il a porté l'ambition d'une approche globale entre l'urbain, l'économique, le social. Une nouvelle étape s'amorce avec le contrat de ville de nouvelle génération prévu par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Ce nouveau cadre d'action renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville, à travers cinq principes fondamentaux :

- une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et ciblée sur les quartiers les plus démunis ;
- un contrat unique intégrant l'ensemble des dimensions sociale, éducative, économique et urbaine ;
- une politique publique qui se déploie avec l'ensemble des partenaires concernés et où l'intercommunalité joue un rôle majeur ;
- la mobilisation prioritaire des crédits de droit commun sur ces territoires, tant de l'Etat que des collectivités territoriales et des partenaires ;
- des modalités innovantes de participation des habitants à la construction des contrats à travers les conseils citoyens.

Le nouveau contrat de ville de Cosne-Cours-sur-Loire place ainsi l'innovation et l'imagination au cœur du dispositif. Regard décloisonné entre les thématiques et communauté d'acteurs élargie en sont les fondamentaux.

La Région et l'Etat ont choisi d'inscrire la politique de la ville dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), affichant ainsi une stratégie partagée et des modalités d'intervention complémentaires. A ce titre, dans le cadre de sa politique de cohésion urbaine et sociale, la Région sera signataire des contrats de ville. Les modalités d'engagement de la Région au titre de sa politique de cohésion urbaine et sociale sont précisées et déclinées dans les conventions régionales de cohésion sociale et urbaine.

Le critère de la concentration de pauvreté préside à la nouvelle géographie prioritaire. Le niveau de vie des habitants a ainsi été retenu pour définir les quartiers prioritaires, permettant de mesurer l'écart de développement économique et social par rapport au territoire national et à l'unité urbaine.

C'est à ce titre que le quartier Saint-Laurent de Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre) a été retenu quartier prioritaire de la politique de la ville. Il figure, de plus, parmi les huit quartiers d'intérêt régional retenus en Bourgogne au titre de la rénovation urbaine.

En rédigeant ensemble ce contrat de ville, les partenaires n'ont jamais perdu de vue le fait qu'ils s'adressaient aux habitants les plus modestes de l'agglomération. Ce contrat ambitieux et réaliste concrétise leur engagement et leur volonté commune d'améliorer la qualité de vie des habitants et de lutter contre les inégalités en s'appuyant sur l'esprit citoyen et les valeurs de la République.

Le présent contrat de ville est conclu pour une durée de cinq ans. Il a pour objet d'identifier les principaux écarts de développement entre le quartier Saint-Laurent de Cosne-Cours-sur-Loire et son unité urbaine, de définir les actions de nature à améliorer les conditions de vie des habitants et d'entériner l'engagement des partenaires de la politique de la ville à contribuer au

développement du quartier.

La participation citoyenne est au cœur de la préparation, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville.

Par leur connaissance des réalités territoriales, les habitants du quartier prioritaire sont des partenaires incontournables. L'association des citoyens, désormais rendue obligatoire par la loi, nécessite un changement de regard pour sortir d'une logique d'appartenance passive, voire résignée à un quartier, vers une vision porteuse de projet et de dynamisme.

Le contrat de ville repose sur quatre piliers :

- le pilier "Pour un renforcement de la cohésion sociale"

Les actions relevant de ce pilier visent à réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations. Elles s'attacheront à garantir l'égalité réelle d'accès aux droits et à répondre aux besoins des publics les plus fragiles, notamment les familles monoparentales, les jeunes et les personnes âgées.

Une attention particulière sera portée à la réussite éducative des jeunes. Le fondement de cette conviction réside dans l'appui aux parcours individuels pour que chaque enfant, garçon ou fille, chaque jeune, collégien, lycéen, soit conscient de son talent, de son potentiel, se sente considéré, estimé, soutenu, en confiance. L'acte éducatif n'est pas que scolaire. Il intègre la notion élargie de parcours éducatif à travers la parentalité, les activités extra-scolaires judicieusement réparties entre sport et activités culturelles, les temps périscolaires, les actions de prévention contre les comportements addictifs, la valorisation des valeurs républicaines et citoyennes, la mobilisation contre le décrochage scolaire.

- le pilier "Valeurs de la République et citoyenneté"

Le contrat de ville contribuera à encourager l'exercice de la citoyenneté, à promouvoir l'engagement de tous dans la vie de la cité et à garantir le respect des valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

Cultiver une République forte et généreuse est donc l'un des axes fondamentaux du contrat de ville. Nous avons à promouvoir inlassablement ses valeurs à travers des actes concrets : parcours citoyens à l'école, développement du service civique, lutte sans répit contre toutes les formes de discrimination...

- le pilier "Développement économique, emploi, accès à la formation et insertion professionnelle"

L'insertion professionnelle, le développement économique, l'emploi sont une priorité centrale. Il nous appartient collectivement de placer la valorisation des compétences, de chaque femme et de chaque homme habitant ce quartier, au centre des politiques publiques.

L'objectif de ce pilier est de promouvoir l'offre de travail, par le soutien aux acteurs économiques, l'initiative privée et l'attractivité du territoire. Il consistera également à lever les freins de l'accès à l'emploi, par le renforcement de la formation, de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et par un accès facilité aux dispositifs de la politique de l'emploi. Sur la durée du contrat de ville, l'écart de taux d'emploi entre le quartier prioritaire et l'ensemble de l'agglomération devra être

réduit de moitié, notamment pour les jeunes.

- le pilier “Cadre de vie et renouvellement urbain”

Les actions relevant de ce pilier visent à améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants. A ce titre pourront notamment être menées des opérations de rénovation de l’habitat, des actions favorisant la mobilité et l’accès de tous aux services et équipements culturels, commerciaux et sportifs. La gestion urbaine de proximité sera développée.

Le contrat de ville répond également à trois priorités transversales :

- la jeunesse,
- l’égalité entre les femmes et les hommes,
- la prévention des discriminations.

A) Présentation du territoire

Située à la croisée des régions Bourgogne et Centre, la Communauté de communes Loire et Nohain, ou CCLN, réunit depuis sa constitution en 1999, neuf communes réparties au nord et à l’est de Cosne-Cours-sur-Loire.

Comptant 16 728 habitants en 2011, dont les deux tiers dans la ville-centre, elle constitue le deuxième pôle urbain et économique de la Nièvre.

Au carrefour d’autres pôles urbains et économiques (Orléans au nord-ouest, Montargis au nord, Auxerre à l’est, Nevers au sud, Bourges à l’ouest) son territoire est traversé par d’importants axes de communication (l’ancienne route nationale 7, doublée de l’autoroute A77, et la ligne SNCF Paris-Clermont-Ferrand) qui permettent de rallier Paris en moins de deux heures.

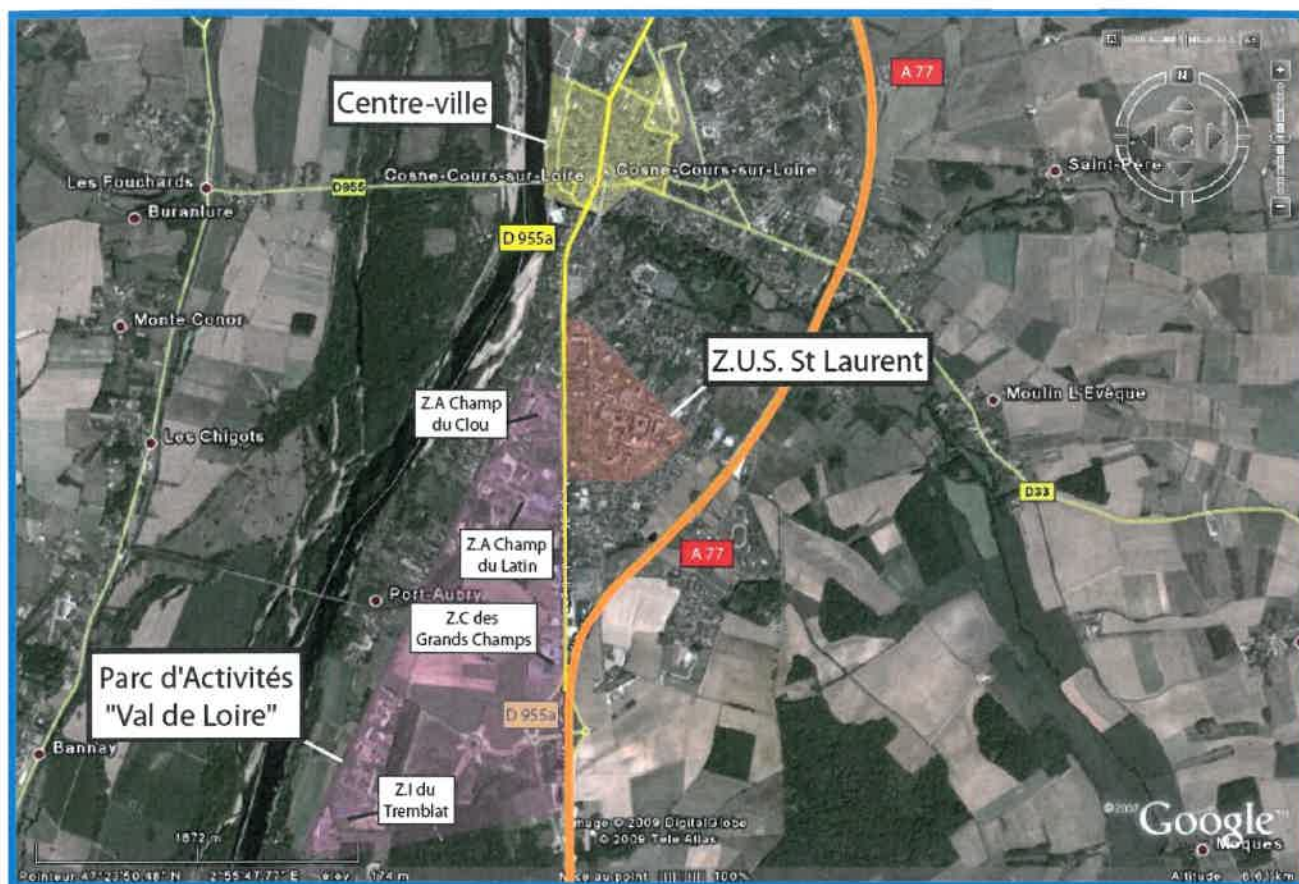
Rayonnant au-delà des limites administratives de la communauté de communes, le bassin de vie cosnois inclut des communes nivernaises, comme Pouilly-sur-Loire et Saint-Amand-en-Puisaye, mais également berrichonnes, comme Sancerre, ou du Loiret, telle Bonny-sur-Loire. Cosne-Cours-sur-Loire est, en outre, avec Clamecy et La Charité-sur-Loire, l’une des « villes d’appui » du Pays Bourgogne Nivernaise.

Cosne-Cours-sur-Loire concentre 90 % des emplois de la communauté de communes et affirme sa fonction de pôle économique, notamment en matière de commerces et de services. Durement marqué par la crise économique, le territoire développe une politique active à l’intention des entreprises, visant à maintenir son attractivité économique.

La région fait face au départ de nombreux jeunes. Aussi l’accueil de nouveaux habitants est-il l’un des enjeux principaux de la politique locale de développement, ce qui explique la stabilité démographique du territoire. Celle-ci masque toutefois deux situations distinctes : la régression notable, jusqu’à ces dernières années, du nombre d’habitants dans la ville-centre, et l’accroissement en parallèle des communes rurales voisines, où s’installent nombre de couples accédant à la propriété.

Le quartier Saint-Laurent se situe à mi-distance des deux pôles principaux du développement de

Cosne-Cours-sur-Loire : le centre-ville au nord et le parc d'activité du Val de Loire au sud, reliés par l'avenue du 85ème de ligne, artère principale de la ville.



Le quartier Saint-Laurent comptait, en 2011, 1 730 habitants, soit 16,5 % de la population communale et 10,3 % de celle de la communauté de communes. Le revenu médian de ses habitants ne représente que 53,7 % de celui des habitants de l'unité urbaine (9 200 euros contre 17 124 euros - données INSEE 2011).

Pour mémoire, ont été retenus au niveau national les quartiers où plus de la moitié de la population vit avec moins de 11 250 euros par an, soit moins de 60 % du revenu médian national, avec une pondération selon le niveau de vie de l'unité urbaine.

Le quartier Saint-Laurent se distingue du reste de l'agglomération par le type d'habitat qui le compose (essentiellement en logement social collectif), les faibles revenus de ses habitants, la grande part de familles monoparentales et un taux de chômage très supérieur à la moyenne. En revanche, il bénéficie d'un bon niveau de services publics et du rayonnement de la piscine intercommunale.

B) Etat des lieux de la politique de la ville

Le contrat de ville succède au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Cosne-Cours-sur-Loire. Signé le 22 mars 2007 entre l'Etat, la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire, le Conseil général de la Nièvre, la Caisse d'allocations familiales et les trois bailleurs sociaux présents dans le quartier, il a pris fin le 31 décembre 2014.

Centré sur le périmètre de l'actuel quartier prioritaire, et reposant sur un diagnostic partagé, il a permis de mener, en faveur des habitants de Saint-Laurent, des actions dans cinq domaines :

- l'habitat et le cadre de vie,
- l'emploi et le développement économique,
- la réussite éducative,
- la santé,
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Les acteurs de la politique de la ville agissant en faveur des habitants du quartier Saint-Laurent ont ainsi bénéficié de 152 131 euros de crédits de l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSE) et de 211 905 euros de crédits de la Ville. 91 actions ont ainsi été soutenues.

Par ailleurs, l'État a cofinancé sur cette période un poste d'adulte-relais, chargé d'améliorer les liens entre les habitants du quartier et les différents services publics, et de favoriser le lien social par une activité de médiation.

En matière d'urbanisme, au titre des opérations isolées 2013 de l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU), 363 000 euros de subvention ont été accordés pour :

- la réhabilitation des bâtiments 22 à 24 de Nièvre Habitat (200 000 €),
- la requalification du Parc Schweitzer par la Ville (60 000 €),
- l'aménagement d'une maison de quartier par la Ville (70 000 €),
- la réhabilitation du gymnase George Sand par la Ville (33 000 €).

Dans le domaine éducatif, le collège Claude Tillier de Cosne-Cours-sur-Loire intègre le réseau d'éducation prioritaire à la rentrée de septembre 2015.



PROCESSUS D'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE

A) Modalités de pilotage et calendrier

1) Le comité de pilotage

Instance décisionnelle de la préparation du contrat de ville, il réunit autour du sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire, du maire de Cosne-Cours-sur-Loire et du président de la Communauté de communes Loire et Nohain :

- Les représentants des institutions et organismes qui, avec l'Etat, la Ville et la Communauté de communes, ont vocation à être signataires du contrat de ville : le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil départemental de la Nièvre, la Caisse des dépôts, la Caisse d'allocations familiales de la Nièvre, les trois bailleurs sociaux présents dans le quartier (Nièvre Habitat, Coopération et Familles, Logivie), Pôle emploi...
- Les représentants des services de l'Etat qui ont vocation à contribuer à la mise en œuvre du contrat de ville (services départementaux : direction académique des services de l'Education Nationale, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, direction départementale des territoires, unité territoriale de la Nièvre de la DIRECCTE Bourgogne (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne), délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne, direction de la protection judiciaire de la jeunesse, délégation militaire départementale, office national des anciens combattants et victimes de guerre ; et services régionaux : direction régionale des affaires culturelles).
- Les représentants du conseil citoyen (un représentant du collège « habitants » et un représentant du collège « acteurs locaux »).

Le comité de pilotage s'est réuni à trois reprises :

- le 22 octobre 2014 pour le lancement de la préparation du contrat de ville et la constitution des groupes de travail,
- le 2 avril 2015, pour la validation du diagnostic et des orientations du contrat de ville,
- le 12 juin 2015 pour la validation du projet de contrat de ville.

2) Les groupes de travail

Trois groupes de travail ont été constitués. Leur présidence est fonction des compétences de chacun des trois coordonnateurs de la préparation du contrat de ville (Etat, Ville, Communauté de communes). En effet, si la Communauté de communes est compétente en matière de développement économique, elle ne dispose toutefois pas de la compétence « politique de la ville ».

Les trois groupes de travail sont :

- cohésion sociale, citoyenneté et valeurs de la République ; coprésidé par le sous-préfet et le maire,
- cadre de vie et renouvellement urbain ; coprésidé par le sous-préfet et le maire,
- développement de l'activité économique et de l'emploi ; coprésidé par le sous-préfet et le président de la Communauté de communes Loire et Nohain.

Ils réunissent l'ensemble des partenaires de la politique de la ville, signataires ou non du contrat. Des organismes contribuant aux objectifs de la politique de la ville ou des acteurs importants de la vie du quartier Saint-Laurent y ont ainsi participé : le collège Claude Tillier, la Mission locale Bourgogne Nivernaise, le Pays Bourgogne Nivernaise, l'Agence de développement économique du bassin de Cosne (adebCosne), l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de la Nièvre, l'Ecole de la 2^e chance Nièvre-Bourgogne...

Le conseil citoyen participe aux groupes de travail, à raison de deux représentants (un au titre de chaque collège) par groupe.

Discutant des besoins du quartier et des actions à entreprendre pour y répondre, les groupes de travail formulent des propositions qui sont ensuite étudiées par le comité de pilotage.

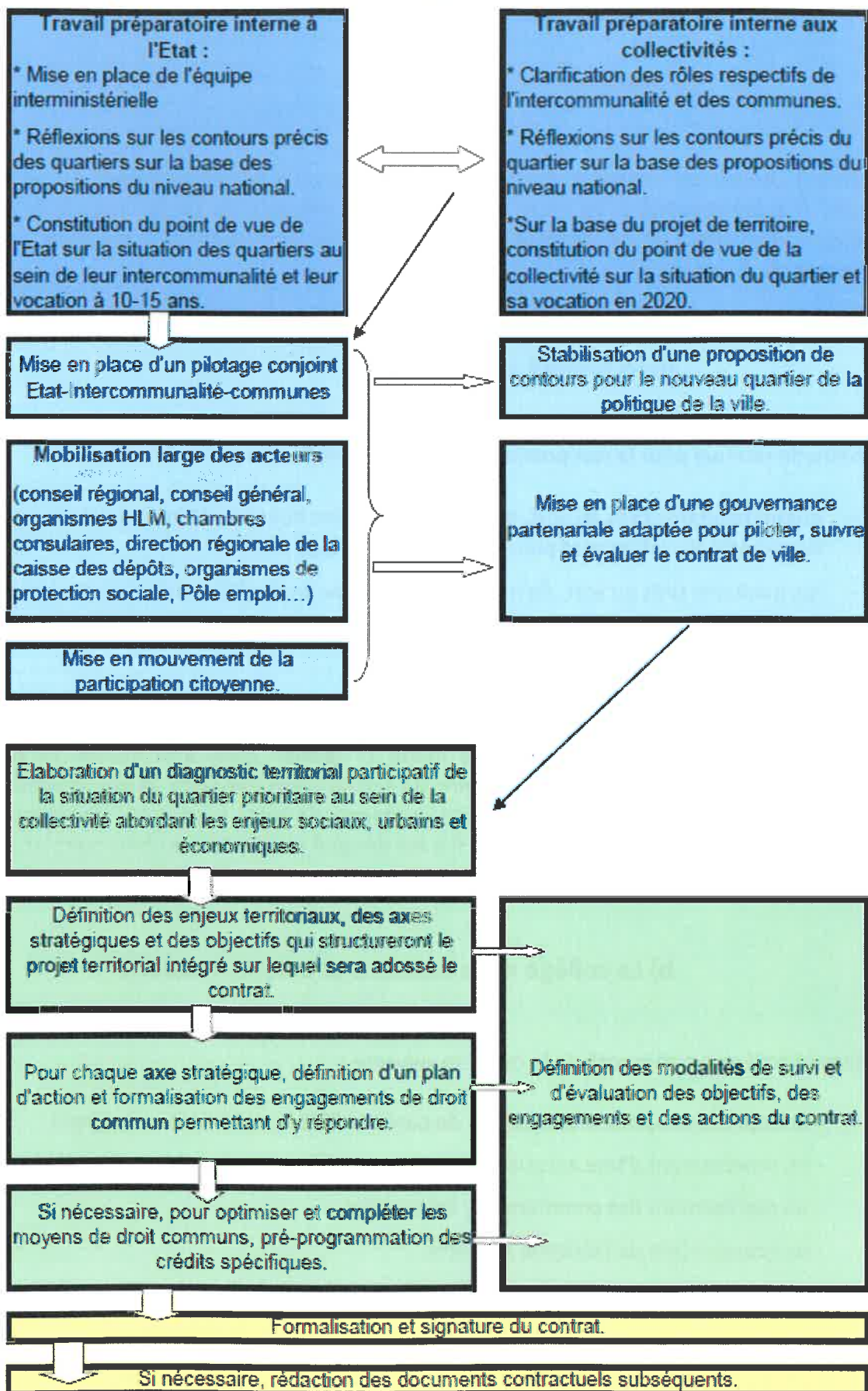
Les groupes de travail ont été réunis à trois reprises :

- le 13 novembre (cohésion sociale), le 14 novembre (cadre de vie et renouvellement urbain) et le 21 novembre 2014 (développement de l'activité économique et de l'emploi),
- le 27 janvier 2015, sur le diagnostic de la situation du quartier et les besoins à satisfaire,
- le 5 juin 2015, sur la définition précise des actions.

Parallèlement à la réunion des instances de préparation du contrat de ville, ont été organisées par la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire des rencontres associant, action par action, les principaux partenaires.

Le schéma rappelant le processus d'élaboration du contrat de ville est présenté ci-dessous :

Processus d'élaboration du contrat de ville



B) Le conseil citoyen et la participation des habitants

1) Composition

Le conseil citoyen est composé de vingt membres, répartis en deux collèges de dix personnes chacun. Il a été procédé à un appel à candidatures, par voie de conférence de presse, d'une campagne d'affichage et de distributions de tracts dans les principaux lieux publics et chez les commerçants du quartier.

a) Le collège « habitants »

La méthode retenue pour la composition du collège « habitants » est la suivante :

- quatre habitants tirés au sort, de manière paritaire hommes / femmes, parmi les personnes faisant acte de volontariat pour participer au conseil,
- six habitants tirés au sort, de manière paritaire hommes / femmes : trois personnes à partir des listes détenues par les bailleurs sociaux et trois personnes à partir des listes électorales des bureaux de vote concernés.

Trois personnes ont fait acte de candidature spontanée pour siéger au conseil citoyen. Le tirage au sort des autres membres s'est déroulé le mardi 27 janvier 2015, à la maison de quartier, en présence de M. le sous-préfet, M. le maire de Cosne-Cours-sur-Loire et M. le président de la Communauté de communes Loire et Nohain. Au terme de cette procédure, cinq femmes et cinq hommes sont devenus membres titulaires. Il a été désigné autant de membres remplaçants.

b) Le collège « associations et acteurs locaux »

Ce second collège est composé de la manière suivante :

- un représentant d'une association de parents d'élèves scolarisés en primaire,
- un représentant d'une association de parents d'élèves scolarisés en secondaire,
- un représentant des commerçants du quartier,
- un représentant de l'épicerie solidaire,
- un représentant du Centre social et culturel Suzanne Coulomb,
- un représentant des associations sportives œuvrant sur le quartier,
- un représentant d'une association intervenant dans la vie du quartier,
- un représentant d'une association intervenant dans le domaine de la santé,
- le médecin du quartier,
- un représentant d'une association de pharmaciens agissant dans le domaine social.

Cette association portera le conseil citoyen : animation de ses travaux, soutien administratif pour la rédaction de la charte de fonctionnement et des délibérations du conseil... La représentante de cette association, Mme Suzanne Béguin, est coordinatrice du conseil citoyen.

2) Travaux du conseil citoyen

Le conseil citoyen s'est à ce jour réuni à cinq reprises :

- le 17 février 2015, pour son installation formelle et la définition de son organisation interne,
- le 12 mars 2015, pour les thèmes liés à la sécurité, notamment à la sortie des écoles, et aux installations sportives,
- le 9 avril 2015, pour les thèmes liés à l'enseignement primaire et au centre commercial Saint-Laurent,
- le 7 mai 2015, pour les thèmes liés aux activités sociales et culturelles,
- le 4 juin 2015, pour la présentation du projet de contrat de ville, le choix des représentants aux instances de pilotage du contrat de ville et l'étude d'un projet dans le domaine de la cohésion sociale.

Le conseil citoyen invite, autant que de besoin, des témoins ou des représentants d'institutions et d'organismes agissant dans la ville ou le quartier. Le dialogue qui s'instaure ainsi enrichit sa réflexion.

3) Représentation du conseil citoyen dans les instances de préparation du contrat de ville

Chacun des deux collèges composant le conseil citoyen est représenté par l'un de ses membres dans chacun des groupes de travail du contrat de ville et au sein du comité de pilotage.



DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE

A) Diagnostic du quartier Saint-Laurent

Le quartier Saint-Laurent présente des faiblesses et des atouts au regard des quatre thèmes constitutif du contrat de ville. Avant de développer le diagnostic au regard de chaque pilier, on propose ci-dessous une image synthétique du quartier. Les indicateurs employés seront suivis régulièrement dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville. Leur évolution permettra, si elle est favorable, de mesurer le succès des actions entreprises. Dans le cas contraire, ces dernières seront corrigées.

La **particularité** du quartier par rapport au reste de la commune et de la communauté de communes est due notamment à :

- l'urbanisme : l'habitat consiste en effet essentiellement en logements à loyers modérés, avec des immeubles sous forme de barres et de tours construits dans les années 1960. Il est ainsi en décalage avec le reste du tissu urbain.
- la jeunesse relative de la population : près d'un tiers des habitants ont moins de trente ans.

Les **atouts** du quartier Saint-Laurent sont notamment :

- la taille relativement modeste du quartier, l'activité des associations, la présence d'espaces verts appréciés, le soin apporté à l'entretien du quartier par la collectivité et les bailleurs, expliquant, entre autres, l'existence d'un lien social assez fort entre les habitants,
- l'insertion du quartier dans l'agglomération : le quartier est relativement bien relié au reste de l'agglomération, en particulier au centre-ville,
- la diversité des fonctions urbaines de ce quartier : résidentielle, scolaire, commerciale. Les habitants disposent de nombreux services publics et d'équipements qui rayonnent sur tout le bassin de vie.

La situation du quartier et de ses habitants présente certaines caractéristiques, à l'évolution desquelles il convient d'être **vigilant**. Elles justifient le classement du quartier Saint-Laurent dans la géographie prioritaire de la politique de la ville :

- la faiblesse des revenus : le revenu médian des habitants du quartier ne représente que 56 % de celui des habitants de l'aire urbaine,
- ces bas revenus s'expliquent notamment par un faible taux d'emploi (43 % des habitants âgés de 15 à 64 ans occupent un emploi), notamment pour les femmes, mais aussi par le phénomène du chômage, touchant un tiers de la population active, et par l'occupation d'emplois peu rémunérateurs, liée à un niveau de qualification relativement bas,
- les habitants du quartier subissent un phénomène de paupérisation, aggravé par la crise économique. Les caractéristiques rappelées ci-dessus les rendent en effet particulièrement vulnérables à cette dernière. Les revenus les plus faibles tendent ainsi à s'amenuiser encore,
- une attention doit être portée aux jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi ni en

poursuite d'études ; ils représentent plus du tiers des jeunes,

- au niveau de la composition des ménages, le nombre important de familles monoparentales (près d'un tiers des familles) appelle un soutien particulier à la parentalité,
- parmi les habitants de nationalité ou d'origine étrangère sont présents nombre de primo-arrivants, qui ne pratiquent pas toujours la langue française.

Enfin, le quartier Saint-Laurent voit sa **population diminuer**. Ce phénomène peut s'expliquer, entre autres causes, par l'inadaptation de l'offre actuelle de logements aux attentes de la population. Le taux de **vacance** important dans le parc social en est une traduction.

Outre une réflexion d'ensemble sur l'offre de logement dans le quartier, les caractéristiques ci-dessus permettent de mettre en évidence quelques pistes d'action publique dans le cadre de la politique de la ville : soutien à la parentalité, encouragement de la persévérance et de l'ambition scolaire, développement de l'offre de formation, accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi et encouragement à la création d'emplois.

1) Pilier 1

Pour un renforcement de la cohésion sociale

a) Sociologie du quartier Saint-Laurent

Le quartier Saint-Laurent se distingue de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire dans son ensemble et surtout du centre-ville, par la jeunesse relative de sa population. Ainsi, 30 % des habitants du quartier ont moins de 25 ans, alors que ces derniers représentent 22,7 % des Cosnois et 21,7 % des habitants du centre-ville.

Les personnes âgées de plus de 65 ans sont sensiblement moins nombreuses dans le quartier Saint-Laurent (17,7%) que dans l'ensemble de la ville (28%) et qu'en centre-ville en particulier (36,2%). Toutefois, les personnes retraitées représentent près d'un tiers des locataires de Nièvre Habitat.

La structure des ménages présente deux particularités par rapport à la moyenne communale :

- près du tiers des familles sont des familles monoparentales, soit une proportion deux fois plus importante que pour l'ensemble de la ville,
- la part des familles nombreuses (trois enfants et plus) y est un peu plus grande qu'ailleurs (9 % des familles contre 5,6 % sur la commune).

Il y a donc davantage de familles monoparentales ou non avec de jeunes enfants dans ce quartier que dans le reste de la ville. On peut donc présumer qu'il existe un besoin en termes de soutien à la parentalité.

Le quartier partage enfin avec le centre-ville, quoique dans une proportion moins importante, un nombre élevé de personnes vivant seules, ces dernières représentant la moitié des ménages.

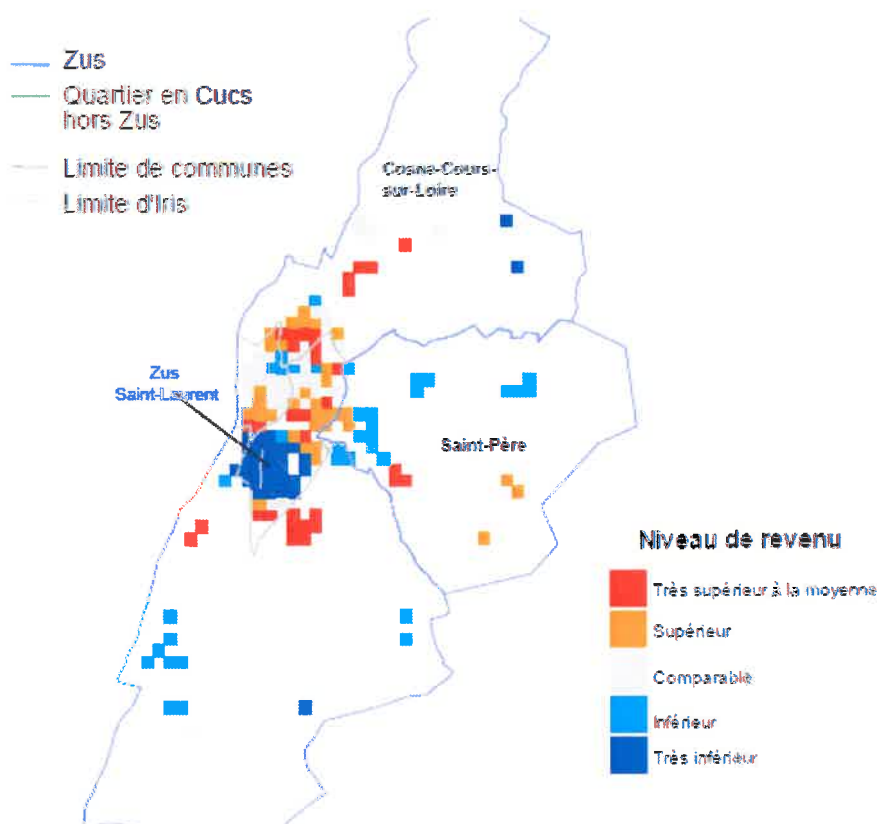
Un grand nombre de nationalités ou de pays d'origine sont représentés dans le quartier Saint-

Laurent. 14,5 % des habitants sont ainsi de nationalité étrangère, contre 4,5 % pour l'ensemble de la commune. Les habitants immigrés, c'est-à-dire nés étrangers à l'étranger, représentent 16,2 % de la population du quartier, contre 5,7 % de celle de la commune. En termes d'intégration sociale, la présence de nombreux primo-arrivants nécessite le développement d'une offre d'apprentissage de la langue française.

Le quartier Saint-Laurent a connu, entre 1999 et 2007, une baisse sensible de sa population (-12,5%), alors que, sur la même période, la population de la communauté de Communes Loire et Nohain a légèrement progressé.

b) Faiblesse des revenus dans le quartier

On a développé plus haut les raisons pour lesquelles le quartier Saint-Laurent avait été retenu comme quartier prioritaire de la politique de la ville, au regard de l'écart de niveau de vie avec le reste de l'unité urbaine. Il convient en outre de préciser que les revenus les plus faibles de l'unité urbaine se situent à Saint-Laurent, un ménage sur trois y disposant de bas revenus au sens de l'INSEE.



D'autres indicateurs révèlent la concentration de pauvreté sur le quartier :

- plus des deux tiers des ménages ne sont pas imposés sur le revenu,
- les 25% des ménages les plus pauvres du quartier ont un revenu près de trois fois inférieur à celui des 25% les plus pauvres de l'unité urbaine,

- pour près de 40 % des habitants du quartier allocataires de la CAF, les prestations versées représentent plus de la moitié des revenus (soit 10 points de plus que pour la moyenne communale et intercommunale),
- en 2012, plus du quart des 25-59 ans assurés du régime général et résidant dans le quartier bénéficiaient de la CMU complémentaire (contre 10,4 % au niveau communal et intercommunal).

On constate également une forte disparité des revenus. Ainsi, le rapport inter-déciles est dix fois plus élevé dans le quartier que dans l'unité urbaine.

Le quartier est de plus marqué par un phénomène de paupérisation. En effet, entre 2007 et 2011, le revenu des plus pauvres, déjà très en deçà de la moyenne de l'unité urbaine, diminue fortement. Le revenu moyen des locataires du parc social confirme la paupérisation du quartier : plus de 46% des locataires de Nièvre Habitat perçoivent moins de 600€ par mois ; 65% des familles locataires de Logivie bénéficient d'aides au logement.

c) L'atout du « village Saint-Laurent »

Le quartier Saint-Laurent, de par sa taille et son histoire, bénéficie de l'existence d'un lien social assez fort entre ses habitants. Les membres du conseil citoyen témoignent ainsi d'un sentiment partagé d'appartenance au quartier, souvent perçu comme le « village » Saint-Laurent. La quasi absence de délinquance, la qualité des équipements publics et la forte implication de la Commune, des bailleurs sociaux, du tissu associatif et des commerçants y contribuent grandement.

Cependant, il est à noter que le quartier manque d'un espace fédérateur et de lieux de « vivre ensemble ». Le seul parc Schweitzer et le centre commercial ne suffisent pas.

2) Pilier 2

Valeurs de la République et citoyenneté

Le quartier Saint-Laurent, de par sa taille et l'existence d'un lien social assez dense entre les habitants, ne présente pas de problèmes particuliers en matière de sécurité des biens et des personnes. Les institutions, acteurs locaux et habitants ne témoignent pas du développement d'un sentiment d'insécurité.

Comme cela sera précisé au titre du pilier 4 « cadre de vie et renouvellement urbain », le quartier offre un très bon niveau de services publics et est le principal pôle d'enseignement de la ville. De surcroît, les liaisons avec le centre-ville sont aisées. La population ne témoigne donc pas d'un sentiment de relégation.

Toutefois, le quartier Saint-Laurent, grand quartier d'habitat social, dispose d'une image très caractérisée qui nuit à son insertion dans le reste de la ville. De plus, du fait de la diversité de ses fonctions urbaines, ses habitants ont tendance à fréquenter relativement peu les autres quartiers.

Il convient d'être vigilant au moindre signe de discrimination. L'existence d'une vraie mixité dans

la fréquentation des activités associatives, sportives notamment, peut être un indice.

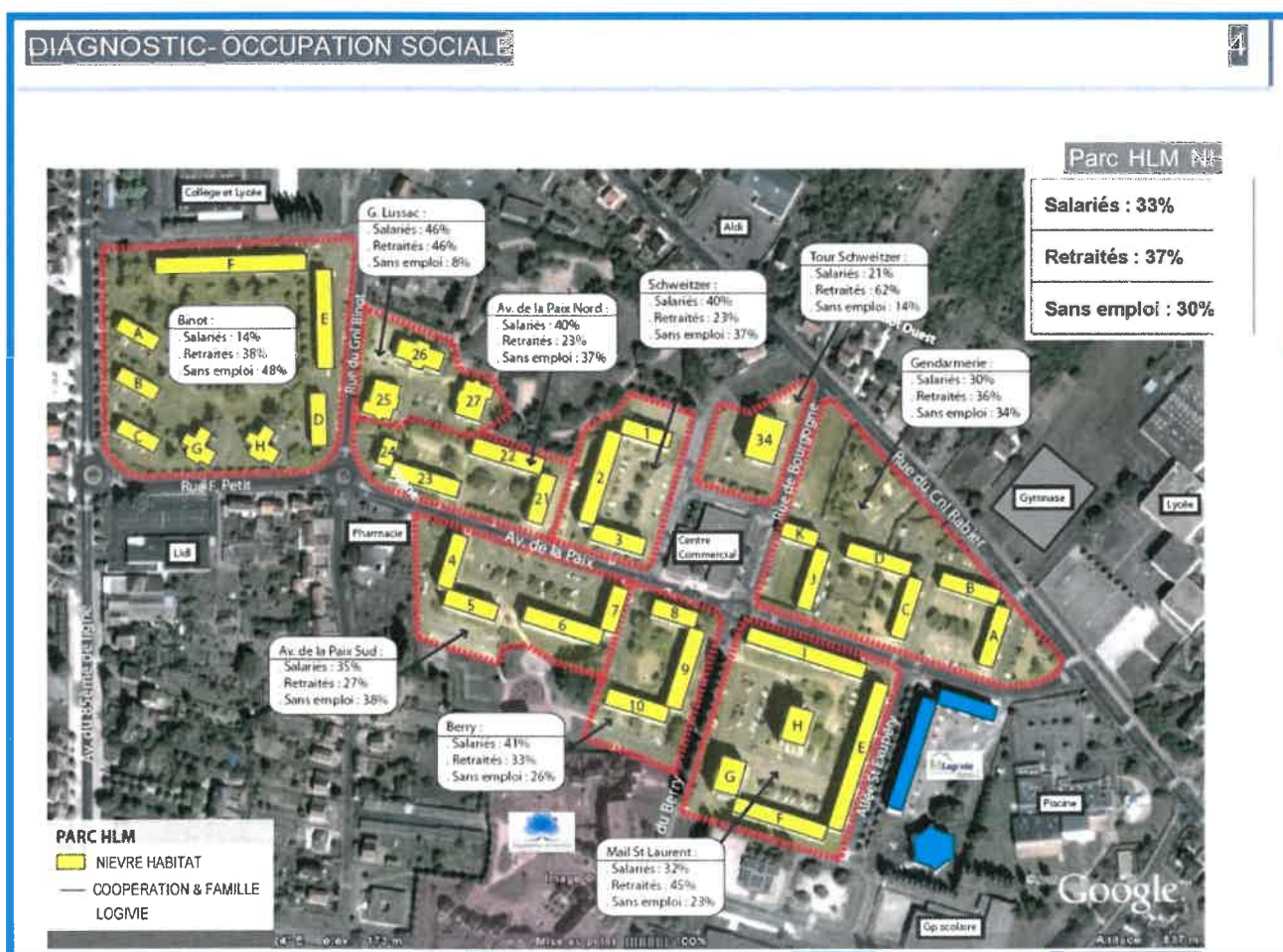
En matière de participation électorale, le quartier Saint-Laurent se situe légèrement en-deçà de la moyenne communale : 57,3 % de votants aux dernières élections municipales, contre 61 % pour l'unité urbaine.

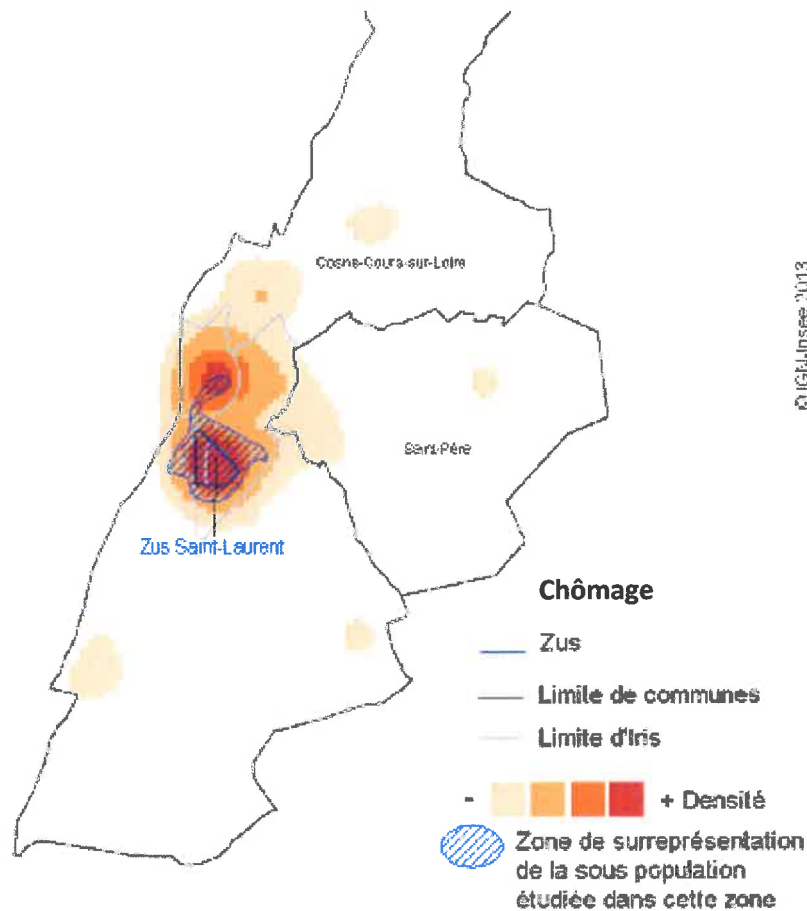
3) Pilier 3

Développement économique, emploi, accès à la formation et insertion professionnelle

a) Taux de chômage et taux d'emploi

La faiblesse des revenus des habitants du quartier Saint-Laurent peut être corrélée à l'existence d'un fort taux de chômage. Ce phénomène est encore aggravé par la crise économique, responsable de la disparition de 1 000 emplois depuis 2007 sur le territoire de la Communauté de communes Loire et Nohain, surtout dans les secteurs de l'industrie et des services.





A Saint-Laurent, le chômage touche le tiers de la population active, soit 15 points de plus que pour la commune. En outre, plus du tiers des personnes à la recherche d'un emploi bénéficient des minima sociaux, ce qui est une proportion supérieure de dix points à la situation communale.

La situation des jeunes de 15 à 29 ans est particulièrement préoccupante à cet égard : un quart d'entre eux sont au chômage et 37% sont non insérés (ni en emploi, ni en poursuite d'études), dont une majorité de non diplômés.

Enfin, on constate que le nombre des habitants du quartier inscrits à Pôle emploi n'est proportionnellement pas plus élevé que pour l'ensemble de l'agglomération, alors que le chômage y est sensiblement plus fort. Nombre de personnes sans emploi ne sont donc pas inscrites à Pôle emploi et ne sont donc pas indemnisées.

La faiblesse des revenus peut sans doute s'expliquer également par un taux d'emploi sensiblement plus faible dans le quartier Saint-Laurent que pour l'ensemble de la ville (42,9 % de la population y occupe un emploi, contre 56,4 %). L'écart est particulièrement important entre les hommes et les femmes, en défaveur de celles-ci (15 points d'écart, alors qu'il n'est que de dix points sur l'ensemble de la ville). Ainsi, 63,5 % des femmes du quartier n'occupent pas d'emploi. En revanche, les femmes de 15 à 24 ans sont deux fois plus nombreuses que les hommes du même âge à occuper un emploi, situation unique dans la commune.

C'est, de plus, dans le quartier Saint-Laurent que le travail à temps partiel est le plus développé. Il concerne près de 30 % des salariés, contre 18 % dans la commune, touchant surtout les femmes : près de la moitié (48,5%) des salariées travaillent à temps partiel.

b) Niveau de qualification et nature des emplois occupés

Enfin, la difficulté à trouver un emploi et l'existence d'emplois peu rémunérateurs sont certainement liées à un niveau de qualification peu élevé : 40 % des habitants du quartier de plus de 15 ans non scolarisés n'ont pas de diplôme (contre 20 % sur l'ensemble de la commune). A contrario, la part des personnes disposant d'un Bac + 2 y est deux fois plus faible (5,6%) que sur l'ensemble de la ville.

La nature des emplois occupés par les habitants du quartier Saint-Laurent (près de 90 % des actifs sont employés ou ouvriers, contre 62 % au niveau communal) les rend très vulnérables face à la crise économique.

Les métiers les plus recherchés sont les services à la personne et à la collectivité, le commerce et le BTP. Du côté des jeunes suivis par la Mission locale, les métiers les plus demandés sont, pour les hommes, le BTP second œuvre, la restauration et l'informatique et, pour les femmes, le commerce, le secrétariat et la santé.

Plus de 200 jeunes résidant dans le quartier sont inscrits à la Mission locale, la majorité d'entre eux ayant un faible niveau de qualification (seul un quart d'entre eux ont le Bac ou plus). A titre d'exemple, 6,3 % seulement des élèves du lycée Pierre-Gilles de Gennes sont issus du quartier Saint-Laurent¹. En matière de formation, le quartier pourrait tirer profit de la présence en son sein de l'Ecole de la 2^e chance Nièvre-Bourgogne et du Gréta.

Pour faciliter l'insertion des jeunes, la Mission locale organise régulièrement des opérations de « job dating » afin de mettre en relation des jeunes du quartier et des entreprises. Des conseils sont donnés aux participants, qui les mettent en œuvre au cours d'entretiens de recrutement.

Les difficultés liées à la mobilité sur le bassin de vie (moins de la moitié des jeunes suivis par la Mission locale disposent du permis de conduire ; faiblesse relative de l'offre de transport en commun sur le département) ont certainement un impact sur l'orientation des jeunes en matière de formation.

4) Pilier 4

Cadre de vie et renouvellement urbain

a) Un quartier riche en équipements et services publics

Le quartier Saint-Laurent dispose de services publics (Conseil départemental, mairie annexe, CCAS, centre des finances publiques, La Poste, Pôle emploi, établissements scolaires de la maternelle au lycée, école de la 2^e chance Nièvre-Bourgogne, Pôle de santé à proximité) et d'équipements qui rayonnent sur l'ensemble de la commune, voire du bassin de vie.

¹ Données 2011 DSDEN concernant les deux sites : George Sand (voie générale et technologique) et Pierre Chevenard (voie professionnelle)

La diversité des fonctions urbaines du quartier est l'une de ses principales forces :

- la fonction première du quartier est celle de quartier résidentiel : une certaine mixité sociale existe dans le quartier puisque son cœur, composé de logements sociaux, est entouré par une ceinture pavillonnaire privée,
- le quartier Saint-Laurent est le premier pôle scolaire de la ville. Il compte deux écoles maternelles et primaires, un collège et deux lycées d'enseignement général et professionnel, ainsi le quartier propose la totalité du parcours scolaire,
- le quartier dispose à la fois de commerces d'envergure communale (supermarchés Aldi et Lidl) et de commerces de proximité. De plus, divers services publics et privés sont présents dans le quartier,
- on note la présence d'équipements publics sportifs d'importance intercommunale et d'une aire de jeux de qualité.

b) Un quartier entre insertion et enclavement

Le quartier Saint-Laurent n'est pas un quartier fortement enclavé. Il se trouve même en lien direct avec l'artère principale de la ville : l'avenue du 85^{ème} de Ligne, qui le relie aux deux secteurs moteurs de la commune (le centre-ville et le Parc d'activités du Val de Loire).

De plus, la présence d'une navette communale gratuite, le « Papillon », très fréquentée par les personnes âgées, qui passe notamment par la zone commerciale des Grands Champs au sud de la ville, est un véritable atout pour le quartier.

Cependant, les habitants du quartier Saint-Laurent ne sont pas ou peu en contact avec les habitants des quartiers limitrophes et des deux secteurs moteurs.

Ceci est essentiellement dû à :

- des liaisons uniquement motorisées avec les secteurs moteurs et les quartiers voisins,
- son fonctionnement replié sur lui-même, à l'écart du dynamisme communal : la diversité des fonctions urbaines du quartier Saint-Laurent est à la fois un atout et un frein à son ouverture sur l'extérieur, le quartier possède ainsi sa propre organisation, ce qui renforce son isolement,
- une séparation ou barrière psychologique : « aller en ville » pour les habitants du quartier et « aller dans le quartier » pour les habitants de la ville.

Le quartier Saint-Laurent, qui se trouve à moins de 2 km du centre-ville et du Parc d'Activités du Val de Loire, n'exploite que partiellement sa situation favorable de pôle résidentiel situé à mi-distance entre ces deux entités.

c) Image et perception du quartier

Le quartier Saint-Laurent concentre plus de 85% des logements sociaux de la ville. La quasi-totalité est constituée de logements collectifs sous forme de barres d'immeubles et de tours. La

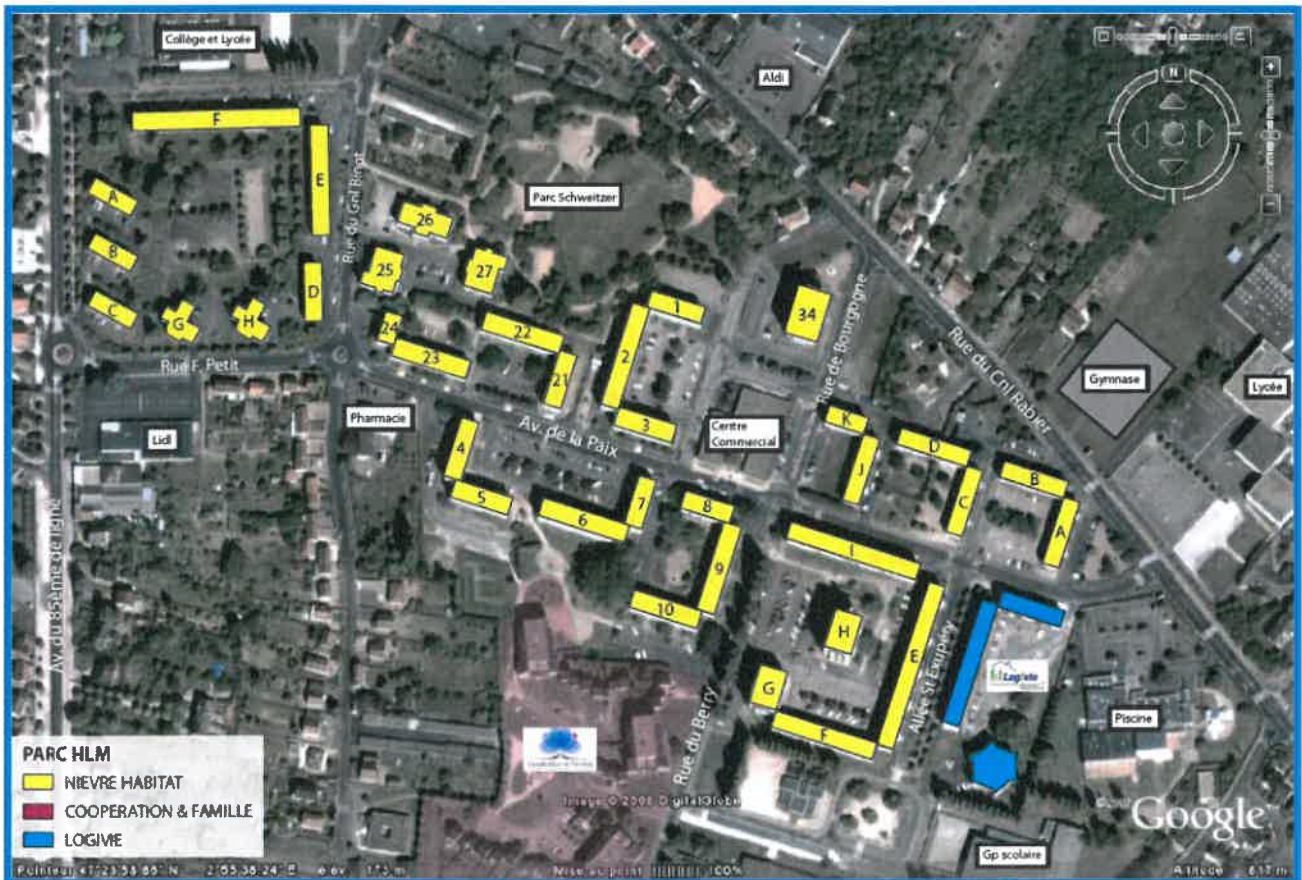
surdensité de logements sociaux collectifs renforce le sentiment de grand quartier d'habitat social, ce qui nuit à son intégration au reste de la ville.

Du fait de ses difficultés, le quartier est stigmatisé et renvoie une image dégradée, négative, au reste de la ville, d'où une attractivité en baisse et une vacance des logements en hausse.

d) Urbanisme et habitat

Les immeubles sous forme de barres ou de tours apparaissent comme décalés avec le reste du tissu urbain. Les grands immeubles d'habitation collectifs vieillissants ne correspondent plus aux attentes des locataires présents et potentiels, plus tournés vers le logement individuel ou les petites unités résidentielles, les taux élevés de vacance et de rotation l'attestent.

Nièvre Habitat est le principal bailleur social présent sur le quartier. Voir carte ci-dessous.



Les traits marquants de l'urbanisme dans le quartier sont:

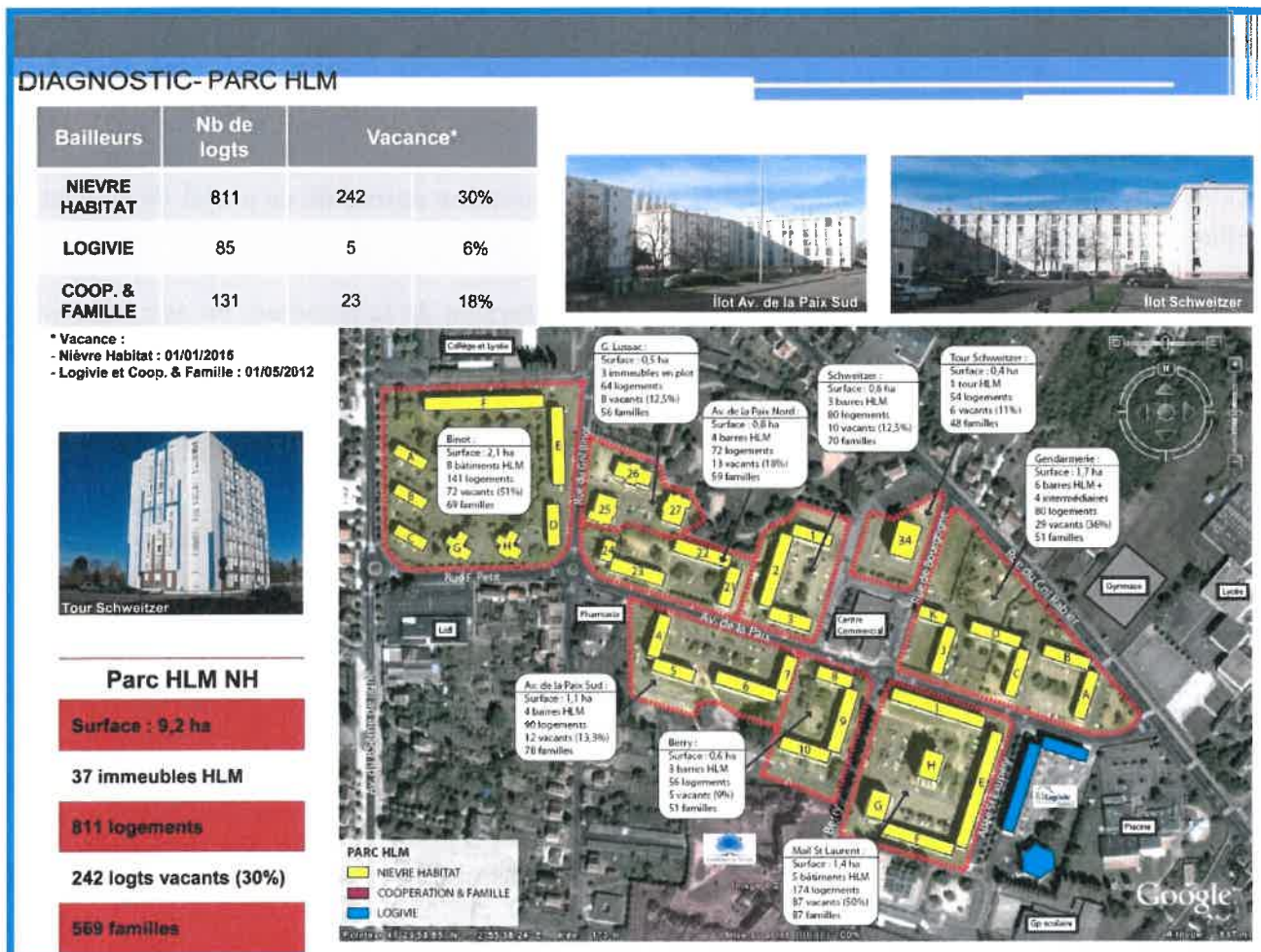
- les constructions ont été réalisées entre le début des années 1950 et 1989 ; en centre-ville, au contraire, plus des trois quarts des résidences sont antérieures à 1949 ;
- les habitants résident à plus de 90 % en habitat collectif contre un tiers des habitants au niveau de la commune ; 80 % des habitants sont locataires HLM contre 20 % à l'échelle communale, le quartier concentrant la majorité des logements HLM de la ville ;
- près de la moitié des logements de trois pièces de la ville se situent dans le quartier Saint-

Laurent, ce qui pose la question de leur adaptation aux besoins, notamment, des jeunes locataires. Les petits appartements sont, quant à eux, plus nombreux en centre-ville ;

- 60% des ménages du quartier Saint-Laurent y résident depuis moins de 10 ans.

e) Evolution démographique et vacance des logements

Alors que le quartier Saint-Laurent est le quartier de la ville qui connaît la plus forte baisse de population, on y enregistre, entre 1999 et 2007, la plus forte hausse du nombre de logements (+6,6%).



Si la vacance de logements se concentre sur le centre-ville, c'est toutefois le quartier Saint-Laurent qui connaît la plus forte progression (+257%) des logements vacants entre 1999 et 2007, signe d'un dysfonctionnement du marché locatif local. L'évolution du nombre de logements vacants, corrélée à l'ancienneté des logements (plus de la moitié d'entre eux ont été réalisés entre 1955 et 1974), laisse supposer que ceux-ci sont peu attractifs.

f) Equipements sportifs

Au titre des équipements sportifs, le quartier Saint-Laurent figure au nombre des zones urbaines sensibles de ville moyenne mieux équipées que l'unité urbaine. Il affiche en effet un fort taux et un bon niveau d'équipement : 13 équipements sportifs permettant de pratiquer 27 activités.

Les équipements sportifs présents dans le quartier et les associations qui les utilisent bénéficient d'un soutien public important (par exemple pour la rénovation de la piscine communautaire ; autre exemple, en 2014, les associations agissant dans le quartier Saint-Laurent ont bénéficié de 25 150 € de subventions de l'Etat au titre du CNDS-développement des pratiques sportives).

Il serait possible de tirer profit du rayonnement de ces équipements pour le développement du quartier. D'ores et déjà, ceux-ci sont de nature à contribuer à la qualité de la vie quotidienne et à la formation des jeunes.

B) Présentation et fil conducteur du contrat de ville

1) Les enjeux du contrat de ville

Différents « fils conducteurs » ont permis la réflexion commune autour de ce projet de contrat de ville :

- élaborer une politique sociale d'ensemble en direction de la jeunesse, en accompagnant les parents dans l'éducation de leurs enfants et en favorisant un parcours citoyen de l'école primaire au premier emploi,
- développer le lien social entre les habitants du quartier, en valorisant les compétences de chacun et l'échange entre les générations,
- accompagner le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées,
- améliorer le cadre de vie des habitants en favorisant leur implication,
- renforcer la mixité sociale du quartier,
- renforcer les liens entre les acteurs de la formation et les entreprises de façon à répondre aux besoins du territoire en termes de compétences,
- favoriser le développement de l'activité économique en proposant une offre de service aux micro-entreprises,
- restructurer et désenclaver le quartier en redéfinissant l'espace public et l'espace privé pour permettre à la structure urbaine d'évoluer,
- prendre en compte la notion de « quartier vécu »,
- améliorer le cadre de vie et l'habitat,
- mettre en œuvre des pratiques économisant durablement les ressources énergétiques.

2) Le prisme de l'économie sociale et solidaire

Il est proposé de structurer le contrat de ville de Cosne-Cours-sur-Loire à travers le prisme de « l'économie sociale et solidaire » ou ESS. Ce fil rouge permettra de tisser des liens entre les différents piliers et de s'appuyer sur une colonne vertébrale propre à favoriser la cohérence et la pertinence des projets.

La configuration du quartier Saint-Laurent, au regard de sa densité urbaine et de son découpage géographique, n'autorise pas l'implantation de grosses entreprises sur le site. Il peut par contre accueillir des microprojets permettant la réinsertion et la cohésion sociale, et favoriser le développement d'une économie de proximité où la solidarité ainsi que l'esprit d'initiative et d'entreprise deviennent complémentaires et indissociables.

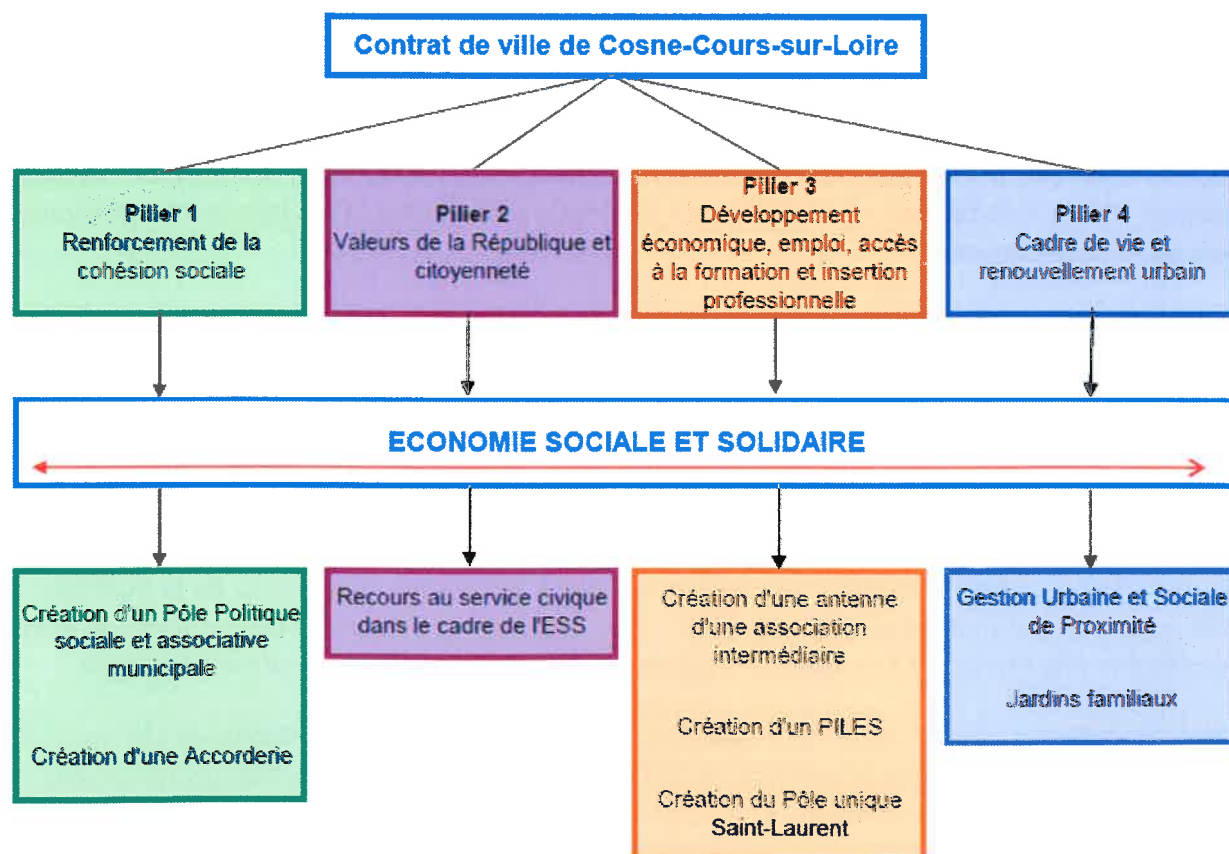
De très nombreuses expériences en matière de développement de l'économie sociale et solidaire ont déjà été testées dans le champ d'intervention de la politique de la ville.

La construction du contrat de ville autour du développement d'une économie sociale et solidaire semble, au regard des éléments de synthèse, des statistiques et des retours d'expériences menées sur le terrain par les partenaires locaux :

- s'inscrire pleinement dans le cadre des objectifs du contrat de ville,
- répondre aux besoins de la population,
- fédérer les différents partenaires institutionnels,
- être propice à stimuler et accompagner les initiatives.

Le concept d'économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'initiatives et d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations dont le fonctionnement interne et les activités sont basés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Ces projets associatifs et entrepreneuriaux adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Ils encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'ils réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières reposent sur des financements publics, des recettes propres et un partenariat avec le secteur privé.



C) Les orientations stratégiques du contrat de ville

Les orientations du projet de cohésion urbaine et sociale reposent sur une double ambition :

- **la définition d'un cadre stratégique pour la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire** : il s'agit de l'ensemble des orientations stratégiques et des objectifs à privilégier pour viser l'amélioration des conditions de vie des habitants du quartier prioritaire et la réduction des écarts de développement entre ce quartier et le reste du territoire,
- **la constitution d'un véritable référentiel d'action publique** destiné à favoriser la cohérence et la mobilisation des interventions publiques territoriales et sectorielles au service du quartier.

Les travaux partenariaux ont conduit à l'identification de **12 orientations stratégiques**, déclinées en objectifs :

- pour le **renforcement de la cohésion sociale**, à partir de six orientations collectivement identifiées comme prioritaires sur le territoire (orientations 1 à 6),
- pour le **renforcement de la citoyenneté et des valeurs de la République** au sein du quartier Saint-Laurent (orientation 7),
- pour le **développement de l'activité économique, l'emploi et l'accès à la formation** en renforçant les politiques visant à l'insertion socioprofessionnelle et favorisant le développement économique (orientations 8 à 10),
- pour **une meilleure intégration urbaine**, interpellant l'ensemble des politiques et interventions en matière d'habitat, de qualité environnementale, de cadre de vie, de transports et pour la **poursuite et l'amplification du renouvellement urbain**, en s'appuyant sur des démarches intégrées, confortant le rôle des habitants et de l'ensemble des acteurs (orientations 11 à 12).

Prévues pour une période de six ans, les orientations stratégiques constituent des objectifs de l'action publique portés conjointement par les collectivités territoriales, les services de l'Etat, le bailleur Nièvre Habitat, les associations, les différents partenaires et les habitants représentés au sein du conseil citoyen.

Les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets annuel seront examinés à l'aune des orientations stratégiques. Les opérations retenues bénéficieront des crédits de droit commun et des crédits spécifiques de la politique de la ville. Les actions portées par le monde associatif prendront toute leur place dans ce processus.

Si certains avantages à caractère automatique sont attachés aux quartiers prioritaires, la logique de quartier vécu, prenant en compte les usages des habitants des quartiers prioritaires, permettra de dépasser les effets de seuil et de frontières. Ainsi, les crédits spécifiques de la politique de la ville pourront soutenir les services au public et les opérateurs associatifs qui ne sont pas situés en géographie prioritaire dès lors que leurs actions bénéficient aux habitants de ces quartiers.

Ces orientations stratégiques et ces objectifs, présentés au comité de pilotage dès les mois d'avril et de juin 2015, seront affinés pendant la durée du contrat qui est en effet un document cadre et doit être vivant. Il devra évoluer, être complété et décliné, en fonction des orientations, par des conventions thématiques, des conventions signées avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) ou par des appels à projets annuels.

1) PILIER 1 POUR UN RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE

Les actions relevant du pilier cohésion sociale visent à réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations. Elles s'attachent à répondre tout particulièrement aux besoins des familles monoparentales, des jeunes et des personnes âgées, catégories surreprésentées au sein du quartier Saint-Laurent. Elles visent à l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès aux droits.

a) Orientation stratégique 1 : Rétablir l'égalité des chances par l'éducation

→ Objectif 1.1

Favoriser la réussite éducative des enfants du quartier et porter une attention particulière au maintien d'un accueil destiné à la petite enfance par le biais de l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial ou PEDT.

Dans le cadre de la mise en place d'un PEDT communal, une attention particulière est portée au quartier Saint-Laurent. Le PEDT inclura les deux groupes scolaires et également le collège Claude Tillier, le lycée Pierre-Gilles de Gennes ainsi que l'Ecole de la 2e chance Nièvre-Bourgogne. Il permettra d'aborder de façon concrète les problèmes de parentalité.

Dans ce cadre, les liens avec la communauté éducative (parents, institution scolaire, acteurs locaux) seront renforcés.

Le quartier Saint-Laurent fera office de laboratoire d'idées, notamment dans le cadre de l'objectif donné au réseau d'éducation renforcé : scolariser à terme 50% des enfants de moins de trois ans.

Cette expérience servirait de « pilote » à la mise en place d'une politique sociale en direction de la jeunesse, en intégrant notamment des actions en termes de citoyenneté pouvant se décliner sur toute la ville.

L'accompagnement à la parentalité sera également développé.

Dans le cadre de ce projet, une réflexion devra être menée sur la maîtrise de la langue française avec notamment des interventions ciblées en direction des « mamans du quartier ». Il faudra établir des liens étroits avec le Centre social Suzanne Coulomb et la Communauté de communes Loire et Nohain pour toutes les actions touchant à la parentalité et à la petite enfance.

→ Objectif 1.2

Encourager la persévérance scolaire, lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme, et accompagner les trajectoires et les ambitions en renforçant la cohérence des parcours éducatifs et des perspectives de formation et d'insertion professionnelle.

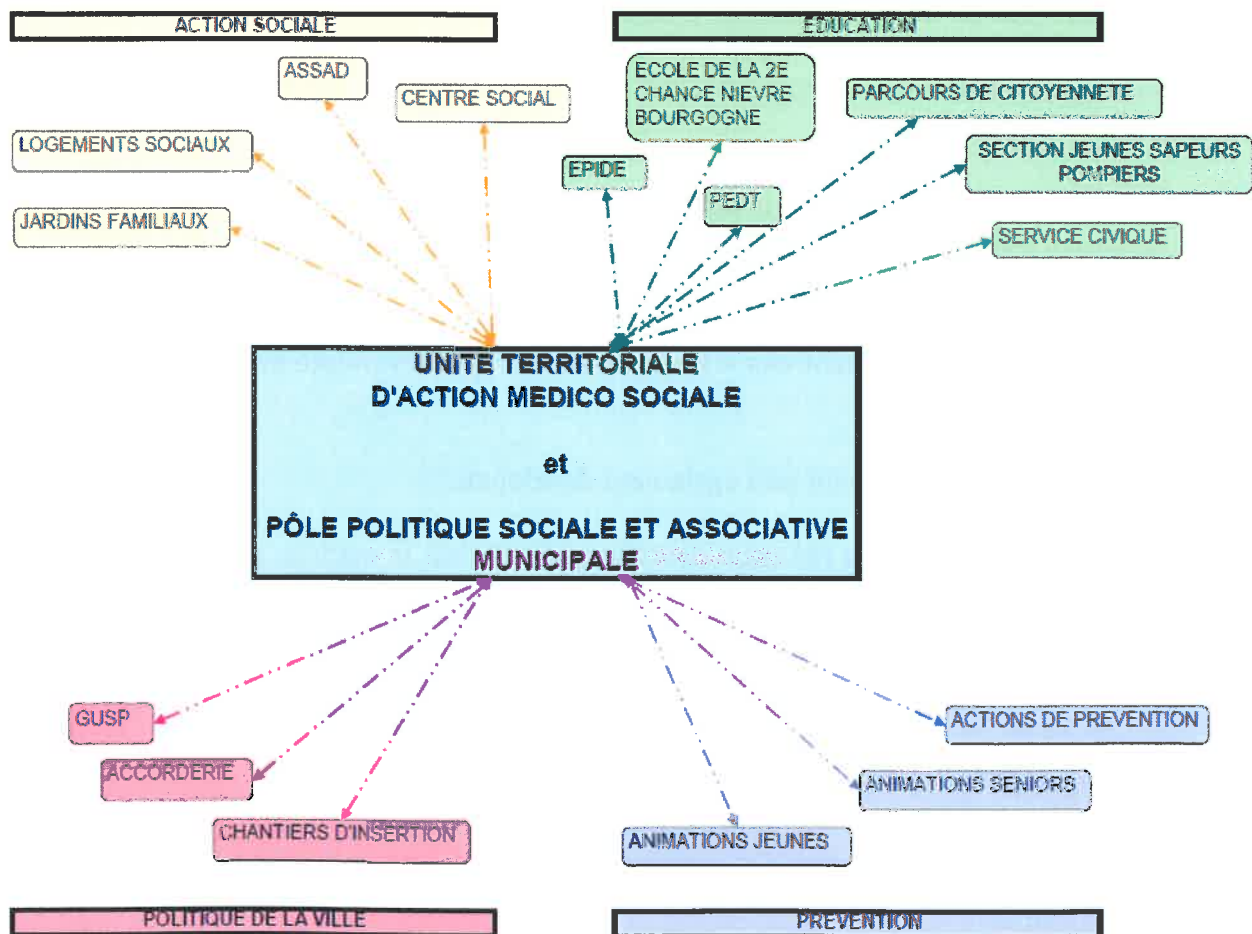
Afin de lutter contre le décrochage scolaire et de favoriser les trajectoires des jeunes en difficulté, la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite favoriser l'installation de partenaires éducatifs et renforcer le travail en réseau de plusieurs institutions. Ainsi, depuis cette année, la collectivité accueille dans ses locaux une antenne de l'Ecole de la 2^e chance Nièvre-Bourgogne.

La Ville souhaite également permettre l'installation d'une antenne des trois CFA bâtiment, polyvalent et industriel afin que les jeunes scolarisés dans cette structure, habitant le nord de la Nièvre mais également dans les départements limitrophes, puissent bénéficier près de chez eux d'un lieu de formation pour les matières relevant de l'enseignement général. Il semble que les déplacements à Nevers et surtout l'accueil en internat, soient des freins réels pour les jeunes qui n'apprécient pas cette contrainte ou qui, faute de moyens de déplacement, ne retiennent pas la solution de l'apprentissage.

→ **Objectif 1.3**
Coordonner l'action sociale dans le quartier

La multiplication des services et des intervenants en matière d'action sociale dans le quartier Saint-Laurent ne rend pas toujours très lisible et efficiente la politique sociale de la collectivité.

Aussi, une des premières pistes de réflexion est de coordonner les acteurs et les prestations de l'action sociale (CCAS, pôle seniors, Centre social, associations de services à domicile...) autour d'un « Pôle politique sociale et associative municipale » qui interviendrait sur quatre secteurs du contrat de ville : aide sociale, éducation, animation, famille.



L'objectif est de piloter l'action sociale dans le quartier Saint-Laurent, mais aussi à moyen terme sur le territoire de toute la collectivité, et de travailler en lien avec les partenaires institutionnels afin de créer des passerelles avec les autres piliers du contrat de ville : cadre de vie et renouvellement urbain ; développement économique, emploi, accès à la formation et insertion professionnelle ; valeurs de la République et citoyenneté. Le Pôle politique sociale et associative municipale aura pour mission de créer du lien social, en coordonnant tous les acteurs de l'action sociale.

Le Pôle politique sociale et associative municipale devra aussi :

- être un des partenaires privilégiés du milieu enseignant afin de favoriser le développement d'un parcours citoyen de l'école primaire à la terminale,
- être un des correspondants principaux de l'Ecole de la 2^e chance Nièvre-Bourgogne afin de contribuer à l'insertion des jeunes décrocheurs,
- promouvoir le service civique en associant le secteur associatif à l'élaboration d'un projet pouvant accueillir des jeunes volontaires (mission à l'étranger avec la Pharmacie Humanitaire Internationale ou PHI).

Il est également prévu de mettre en place une meilleure coordination des acteurs sociaux intervenant sur le quartier. Des rencontres régulières d'échanges seront instaurées, associant les chefs d'établissements scolaires.

b) Orientation stratégique 2 : Renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé

→ Objectif 2.1

Répondre aux enjeux de santé spécifiques, problématique qui s'inscrit dans le cadre de la création d'une Maison pluridisciplinaire de santé implantée dans le centre-ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Le projet de création d'une Maison pluridisciplinaire de santé s'appuie sur deux constats :

- la crainte d'une baisse rapide du nombre des professionnels de santé,
- l'importance de la mise en place d'un projet de santé collectif propre à favoriser un exercice coordonné des différents intervenants de ce secteur.

Dans ce cadre, la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire procéderait à une rénovation importante de l'un de ses bâtiments afin de créer une Maison pluridisciplinaire de santé. Elle sera située au centre-ville et sera facilement desservie pour l'ensemble de la population.

Les objectifs visés sont :

- de permettre l'accueil de plusieurs nouveaux praticiens,
- de favoriser l'accessibilité des soins,
- d'offrir des possibilités de stationnement,
- d'aménager une desserte régulière de transports en commun.

→ **Objectif 2.2**

Améliorer l'accès et le recours effectif aux soins en multipliant les permanences dans le quartier.

Il s'agit de renforcer et d'améliorer l'accès aux soins pour les habitants du quartier Saint-Laurent, et, en fonction des besoins exprimés, d'augmenter la présence des services sanitaires et sociaux sur le quartier.

Dans le cadre de ses compétences médico-sociales, le Conseil départemental de la Nièvre, afin de mieux répondre aux besoins des usagers les plus démunis, a implanté en 1997, le site d'action médico-sociale au cœur du quartier Saint-Laurent.

Le Conseil Départemental, chef de file de l'action sociale, est chargé de veiller à la cohérence des actions menées sur un territoire par les différents acteurs en assurant leur coordination. La complexité des situations sociales exige des réponses concertées et des approches différentes où, parfois, la logique de projet doit se substituer à la logique de dispositif. La détermination de la collectivité départementale d'engager ses agents dans le développement social local s'inscrit dans cette nécessité.

Souscrivant à cette orientation, les professionnels du site d'action médico-sociale de Cosne-Cours-sur-Loire ont articulé leur réflexion sur la consolidation de la vie sociale des personnes fragiles et précaires.

**c) Orientation stratégique 3 :
Favoriser l'accès aux droits et aux services publics**

→ **Objectif 3.1**

Poursuivre et améliorer l'accès au droit et aux droits sociaux, et adapter l'offre de services publics aux habitants précarisés et fragilisés, notamment en créant une Maison des services publics au sein de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

La volonté de création d'une Maison des services publics au sein de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire repose sur un constat simple. Il y a quelques années, de très nombreux services publics disposaient d'une antenne en ville. Suite à des problèmes de fréquentation, mais aussi de coûts, ces antennes ont été réduites à des permanences dans des locaux souvent mis à disposition par la Ville. Ces permanences à caractère social se trouvent de fait réparties dans plusieurs quartiers de la ville, ce qui ne facilite pas les démarches effectuées par les usagers.

Face à ce constat, la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire a pris l'initiative de proposer aux partenaires intervenant dans ce secteur, associations ou institutions (Aide à la personne, Allocations familiales...), d'effectuer à terme leurs permanences dans un lieu unique qui aurait l'avantage de fournir toutes les qualités de services et d'accueil aux usagers.

C'est notamment en lien avec cet objectif que s'organise le projet de rénovation et de réhabilitation de l'ancien tribunal de Cosne-Cours-sur-Loire puisque la Maison des services sera installée au deuxième étage de ce bâtiment.

Il est envisagé, également dans ce cadre, de créer une Maison de la Justice et du Droit, plateforme qui proposerait :

- des consultations juridiques gratuites,
- des permanences d'écoute et de soutien afin de contribuer aux règlements de certains conflits,
- un lieu d'information sur le droit des familles, le droit au logement...

Par ailleurs, le service offert par l'Union Des Associations Familiales aux habitants du quartier sera conforté : il s'agit de l'accompagnement des familles dans la gestion de leur budget. A ce titre, le Point Conseil Budget a pour objectif de lutter contre le mal endettement et le surendettement.

→ **Objectif 3.2**

Définir une stratégie locale partagée en matière de participation des habitants et des partenaires du contrat de ville, leur permettant d'être mis en « capacité d'agir ».

Le conseil citoyen

Le conseil citoyen instauré dans le quartier Saint-Laurent a vocation à être une instance de participation citoyenne des habitants du quartier aux décisions qui les concernent.

Réunions faisant suite à la signature du contrat de ville

Il est également proposé de formaliser la tenue de rencontres régulières entre les différents partenaires de ce contrat de ville, afin d'en faire vivre les objectifs tout au long de sa mise en place. Il semble important que des bilans réguliers soient réalisés et que les acteurs du contrat de ville continuent d'échanger sur leurs actions respectives, les difficultés rencontrées, les attentes nouvelles qui peuvent apparaître...

La mise en œuvre de ce type de rencontres sera de la compétence du futur Directeur du pôle Politique sociale et associative municipale.

**d) Orientation stratégique 4 :
Améliorer l'accès au sport et à la culture**

→ **Objectif 4.1**

Accroître la mobilisation des adolescents, et notamment des jeunes filles, sur les activités sportives par le biais de l'aménagement du gymnase George Sand et de la réhabilitation de la piscine communautaire.

Rénover le gymnase George Sand

La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite procéder à la rénovation du gymnase George Sand situé Avenue de Verdun, afin de le rendre plus attrayant et plus confortable pour ses utilisateurs qui sont nombreux et variés (établissements scolaires, associations locales et départementales). La priorité de ce futur équipement sportif est de répondre au mieux aux besoins de ses utilisateurs et s'inscrit pleinement dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine ou PRU qui prévoit d'intervenir sur les bâtiments faisant face à cet équipement.

La Ville souhaite doter ce gymnase d'un terrain de futsal, sport en plein essor au niveau national et fédéral et dont la demande se fait sentir également au niveau local. Ce nouvel outil permettrait aux clubs affiliés à la Fédération Française de Football et aux instances fédérales (ligue, district) d'organiser des rencontres sportives dans les meilleures conditions : manifestations sportives, rassemblements, formations ou compétitions de futsal. De plus, les jeunes du quartier, garçons et filles, fréquentant le Centre social Suzanne Coulomb utiliseront ce terrain dans le cadre de créneaux spécifiques qui leur seront attribués. L'activité futsal au féminin, à l'image du développement du football féminin, rencontre un engouement important depuis quelques années.

Même si la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite développer le futsal, elle n'en oublie pas les sports pratiqués actuellement dans ce gymnase, à savoir le handball (essentiellement par les collégiens) et le basketball.

L'aménagement de cet équipement devra prendre en compte les personnes en situation de handicap car tous les ans le Comité Départemental Handisport de la Nièvre y organise un rassemblement sportif dédié.

Réhabilitation de la piscine communautaire

La piscine communautaire, implantée dans le quartier, Mail Saint-Laurent, depuis 1974 et sollicitée jour après jour par un public varié, présente aujourd'hui des signes d'usure malgré les rénovations effectuées.

Ainsi, depuis 2010, une étude a été menée par le Cabinet AMEX, sur la construction ou la réhabilitation d'un équipement aquatique sur le territoire communautaire. Suite à cette étude et vu les contraintes financières actuelles, les élus communautaires ont décidé de réhabiliter le bâtiment actuel et ce par tranches (3 ans), permettant ainsi de limiter les périodes de fermeture et d'assurer la continuité du service.

Sa vocation principalement éducative est maintenue car la moitié des usagers de la piscine (environ 25 000) sont des scolaires ou des associations.

Aujourd'hui, le cabinet ARCOS a été retenu afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la piscine communautaire. Le dossier d'Avant-Projet-Définitif (APD) a été validé par le conseil communautaire du 23 juin 2015.

→ *Objectif 4.2*

Mettre en place des démarches d'accès aux activités sportives pour les populations en situation de précarité sur le quartier.

La course d'orientation est une activité sportive de plein air, qui offre de belles opportunités de loisirs, de réflexion et de compétition. Adaptée à tous types de publics (enfants, familles, personnes en situation de handicap), elle permet de développer le sens de l'initiative, l'intuition, l'anticipation, la prise de décision et de risque.

Il est proposé de créer, avec l'appui et le soutien technique de la délégation militaire départementale, un parcours permanent de course d'orientation. Ce parcours serait utilisé par les

jeunes du quartier (établissements scolaires, centre de loisirs), les sportifs (associations ou individuels) et le grand public. Cette activité ludique pourrait d'ailleurs attirer dans le quartier des personnes venant des autres secteurs de la ville ou des communes environnantes.

Pour réaliser ce parcours, il serait possible de faire appel aux élèves de l'Ecole de la 2^e chance Nièvre-Bourgogne, ou bien de mettre en place un chantier école.

→ **Objectif 4.3**

Assurer une meilleure coordination des actions culturelles pour mieux structurer l'offre.

Intervention de l'Etat via la DRAC Bourgogne

L'Etat contribuera à la mise en œuvre d'actions culturelles visant à :

- développer la coopération entre les différents partenaires par la contractualisation : contrats locaux d'éducation artistique (CLEA), contrat territoire lecture (CTL), notamment avec les collectivités territoriales et les institutions durant les temps scolaires, péri et hors scolaires ;
- solliciter la participation des équipements culturels dans le cadre de la mobilisation de fonds du droit commun ;
- soutenir le développement de l'accès au numérique et aux usages innovants ;
- soutenir les médias de proximité et développer l'éducation aux médias ;
- promouvoir la maîtrise du français et les apprentissages linguistiques en lien avec les pratiques culturelles ;
- valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers pour faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants.

Exposition « ma ville, mon quartier, mon histoire » (titre provisoire)

La Ville propose de réaliser une exposition participative et collaborative sur l'histoire du quartier, depuis sa création jusqu'à nos jours, et d'envisager son avenir avec ses habitants.

L'exposition prendra la forme de panneaux associant textes, visuels, mais aussi flashcodes renvoyant vers un blog qui réunira les témoignages filmés ou écrits des habitants. Ce travail de collecte d'une mémoire vive et orale sera réalisé dans le cadre des ateliers sociaux-linguistiques du Centre social et culturel Suzanne Coulomb. Enfin, l'exposition donnera lieu à des « balades urbaines » qui permettront de mettre en lumière le propos de l'exposition et de faire découvrir à tous l'histoire et les évolutions futures de ce quartier emblématique de la ville.

« La classe, l'œuvre ! » dans le cadre de la Nuit des musées

Dans le cadre de la manifestation nationale de la Nuit des musées et du dispositif « La classe, l'œuvre ! », le musée de la Loire invitera une classe d'un établissement du quartier Saint-Laurent à participer à l'événement. Après avoir choisi une œuvre dans les collections, les élèves élaboreront, grâce à plusieurs séances de travail au musée, une intervention théâtrale qu'ils restitueront lors de la Nuit des musées.

Pour le deuxième volet de ce projet pédagogique lancé en 2012-2013 et organisé sur deux années scolaires, « Le Petit journal » associera des établissements scolaires du quartier Saint-Laurent. Les élèves suivront pas à pas l'actualité et l'évolution du chantier des collections du musée. A travers des visites des réserves, des ateliers et des animations, ils découvriront les coulisses de leur musée et rencontreront des professionnels de la restauration et de l'institution muséale. Suite aux séances, les élèves rédigeront des comptes-rendus puis les mettront en ligne sur le blog du chantier des collections. A l'issue du projet, les élèves réaliseront deux éditions du « Petit Journal du chantier des collections » qui seront distribuées gratuitement aux visiteurs du musée.

e) Orientation stratégique 5 : Développer le lien social entre les habitants du quartier

→ Objectif 5.1

Valoriser les compétences de chacun et favoriser l'échange de services par la création d'une accorderie.

L'accorderie est un concept qui nous vient du Québec et qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion en renforçant les solidarités entre des personnes d'âges, de sexes, de classes sociales et de nationalités différents. Une accorderie développe, par l'échange de services et la coopération, les conditions d'une amélioration réelle, et au quotidien, de la qualité de vie de tous ses membres, les accordeurs.

Elle propose un système économique alternatif fondé sur un principe simple : chaque accordeur met à la disposition des autres ses compétences et savoir-faire sous la forme d'offres de services (conseils de jardinage, dépannage informatique, bricolage...). La monnaie d'échange est le temps, pas l'euro : une heure de service rendu vaut une heure de service reçu, quelles que soient la nature ou la complexité du service échangé.

Il s'agit au final de créer du lien entre les habitants, de renforcer la cohésion sociale du quartier et de réinsérer durablement des personnes exclues de la vie communautaire, quelles qu'en soient les raisons, en mettant au service de tous les savoir-faire de chacun.

→ Objectif 5.2

Favoriser la mise en place de jardins familiaux.

La mise en place de nouveaux jardins familiaux est une demande des habitants du quartier qui a été évoquée par le conseil citoyen. Créateurs de lien social, ces jardins favoriseraient le « vivre ensemble » dans le quartier Saint-Laurent et contribueraient à améliorer le cadre de vie. Ces jardins familiaux pourraient approvisionner les associations caritatives locales.

f) Orientation stratégique 6 :
Garantir à toutes et à tous le droit à la sécurité et à la tranquillité

→ Objectif 6.1

Prévenir la délinquance et lutter contre la récidive des jeunes.

Les phénomènes de délinquance au sein de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire comme dans le quartier Saint-Laurent sont marginaux. Ce n'est en aucun cas ce critère qui a permis de définir le quartier comme prioritaire de la politique de la ville, mais bien la faiblesse du niveau de vie de ses habitants.

Ce constat positif doit pourtant être quotidiennement encouragé et s'explique notamment par une très bonne collaboration entre les services de la Police municipale et ceux de la Gendarmerie nationale. Cette collaboration est formalisée dans le cadre du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) qui se réunit régulièrement et rassemble les différents acteurs publics ou privés intervenant dans ce domaine.

Ainsi, afin de prévenir la délinquance des mineurs, il est envisagé dans le cadre de ces réunions qui pourraient être coordonnées par le responsable de la politique sociale municipale de :

- mettre en place une procédure permettant le « rappel à l'ordre »,
- mettre en place un protocole de signalement des incivilités et une procédure d'intervention avec les bailleurs,
- travailler en lien avec les établissements scolaires pour prévenir l'absentéisme.

→ Objectif 6.2

Renforcer la coordination des acteurs locaux de la prévention.

Afin de renforcer encore les liens entre la Police municipale et la Gendarmerie nationale, la Ville souhaite se doter de nouveaux équipements de radio permettant à ses agents d'être en lien direct avec les forces de l'ordre.

De plus, une nouvelle convention pourrait être rédigée afin de mieux coordonner les actions et conforter le partenariat déjà existant entre la Police municipale et la Gendarmerie Nationale.

2) PILIER 2

VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE

On propose d'envisager la citoyenneté sous deux aspects :

- la citoyenneté politique, notion juridique au cœur de la démocratie : elle se rapporte à la qualité de citoyen, c'est-à-dire à la participation à la vie de l'Etat par l'usage des droits civiques et politiques,
- la citoyenneté sociale : le citoyen étant défini par sa relation aux autres, comme un concitoyen engagé avec ses pairs dans la construction d'un monde commun.

Ces deux volets de la citoyenneté se renforcent mutuellement. Dans les deux cas, le développement de l'esprit citoyen repose sur l'exercice des valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité. Les orientations stratégiques proposées visent à garantir le respect de ces valeurs et à en encourager l'exercice.

a) Orientation stratégique 7 : Développer la citoyenneté, tisser du lien social et faciliter l'intégration

→ Objectif 7.1

Lutter contre les discriminations, les stéréotypes et les replis identitaires.

Le quartier Saint-Laurent, par son nombre d'habitants et sa proximité du centre-ville, ne semble pas aujourd'hui souffrir de ces différents maux. Il s'agit là d'un constat effectué par le conseil citoyen qui a tenu dès le début de ses réunions à souligner « l'esprit village du quartier » et le phénomène d'entraide qui y existe depuis toujours.

Le Centre social Suzanne Coulomb organise des cours de langue française pour les habitants du quartier. Ces cours sont un vecteur important d'intégration, notamment pour les personnes de nationalité étrangère qui viennent s'installer à Cosne-Cours-sur-Loire. Dans le cadre du contrat de ville ces actions devront être favorisées.

→ Objectif 7.2

Promouvoir localement le Plan « égalité des chances » (PEC) proposé par le ministère de la Défense

Le ministère de la Défense s'est doté depuis 2007 d'un Plan égalité des chances (PEC), dont bénéficient chaque année quelques 30 000 jeunes, prioritairement issus des quartiers défavorisés et des établissements d'enseignement prioritaires.

Ce plan se concrétise localement par la mise en place de relais locaux : des « réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté » ou RLJC. Ces derniers, coordonnés par le délégué militaire départemental, ont notamment pour mission de :

- sensibiliser les jeunes au parcours de citoyenneté,
- leur faire connaître l'ensemble des actions entrant dans le cadre du PEC (tutorat, stages, périodes militaires, lycées de la défense, classes de défense et de sécurité globales, cadets...), autant d'actions qui ont pour objectif d'élargir leur horizon, de leur ouvrir des portes et de rétablir des équilibres qui leur étaient au départ défavorables.

La Ville se propose d'encourager ce type de volontariat.

→ **Objectif 7.3**

Développer chez les jeunes leur engagement citoyen et leur autonomie par l'exercice d'une mission d'intérêt général (service civique, création d'une section de jeunes sapeurs-pompiers, volontariat pour la Préparation Militaire Marine).

Création de postes de service civique :

Une réflexion est en cours afin de proposer la création de plusieurs postes relevant du service civique :

- en matière d'action culturelle, concernant la création de l'exposition prévue sur la mémoire du quartier,
- dans le cadre du développement des pratiques sportives notamment en direction des jeunes filles,
- en soutien au conseil citoyen afin de donner à cette institution les moyens humains de développer ses projets (exemple : création d'une ressourcerie).

La création d'une section de jeunes sapeurs pompiers :

L'objectif de la création d'une section de jeunes sapeurs-pompiers est de renforcer le lien entre les différentes générations, de mener à bien une action civique de formation et d'intégration. Il s'agit de former des jeunes Cosnois aux activités de base de lutte contre l'incendie, de sauvetage et parfois de secourisme.

Ecole de la rigueur, du partage et de la citoyenneté, cette activité permettrait de recréer du lien social. Elle est aussi, dans une certaine mesure, un moyen de recrutement de futurs pompiers volontaires, voire de pompiers professionnels, notamment auprès des élèves de l'Ecole de la 2^e chance Nièvre-Bourgogne.

Promotion de La Préparation Militaire Marine de la Nièvre (PMM) :

Depuis 2005, le centre de Préparation Militaire Marine (PMM) de Nevers « Amiral Jacquinot », implanté au sein de la délégation militaire, forme tous les ans une vingtaine de jeunes issus pour la plupart de la Nièvre et pour certains de Cosne-Cours-sur-Loire.

La Préparation Militaire Marine (PMM) permet de découvrir la Marine nationale et le monde maritime, et, éventuellement, de préciser et de confirmer un choix d'engagement dans la réserve ou dans l'active.

La Ville se propose d'inciter encore davantage de jeunes Cosnois à rejoindre chaque année cette préparation militaire, véritable école du savoir-vivre ensemble, de la cohésion et du respect.

→ **Objectif 7.4**

Développer l'accueil des personnes placées sous mains de justice au sein des associations, des services municipaux et des bailleurs sociaux dans le cadre des mesures de réparation pénales et de travaux d'intérêt général.

La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire accueille déjà des personnes dans le cadre de procédure de TIG. La Communauté de communes Loire et Nohain s'engage également à recourir à ce dispositif pour les compétences qui lui sont propres.

→ **Objectif 7.5**

Mobiliser les outils de prévention (expositions, animation) au bénéfice des jeunes des quartiers.

Dans le cadre de l'opération « Grafficity », la Ville installera plusieurs murs d'expression en différents endroits du territoire et invitera des associations à réaliser, en partenariat avec le Centre social et culturel Suzanne Coulomb, des fresques et des graffs autour du thème de la ville.

Ces productions seront l'occasion pour les différents participants de s'interroger sur les notions de ville et d'urbanité, en particulier dans un contexte rural. La réalisation de ces travaux sera filmée et les vidéos seront mises en ligne sur le blog de l'exposition « ma ville, mon quartier, mon histoire ».

→ **Objectif 7.6**

Développer la participation des jeunes aux cérémonies patriotiques et créer un véritable « parcours de citoyenneté ».

Cérémonies patriotiques :

La Ville se propose, chaque année, de créer une bourse spécifique à destination d'une classe du quartier Saint-Laurent (dans un premier temps) qui s'engagerait à effectuer un travail pédagogique sur le devoir de mémoire et à participer aux cérémonies commémoratives. Cette dotation permettrait à titre d'exemple de financer un voyage au mémorial de Caen.

Les parcours « de citoyenneté » et « citoyen » - la cérémonie de citoyenneté :

Depuis 1999, le ministère de la défense et celui de l'éducation nationale mettent en œuvre un **parcours de citoyenneté** qui constitue une obligation légale pour tous les jeunes Français, et qui comprend trois phases :

- une éducation à la défense (en classes de 3^{ème} et de 1^{ère}),
- le recensement citoyen (à 16 ans, en mairie),
- la participation à une journée défense et citoyenneté (JDC) (organisée deux fois par an au lycée Pierre-Gilles de Gennes).

Depuis les attentats parisiens du début de l'année 2015, l'éducation nationale développe pour sa part au sein de ses établissements un **parcours citoyen**, intégrant pour partie le parcours de

citoyenneté précité, et pouvant faire appel à des intervenants extérieurs à l'éducation nationale. La Ville se propose d'appuyer ce parcours citoyen et, en lien étroit avec les établissements scolaires, de rechercher des volontaires pouvant être identifiés comme intervenants potentiels.

Enfin, en application du décret 2007-168, créant l'article R.24-1 du code électoral, une circulaire ministérielle fixe les modalités de déroulement d'une **cérémonie de citoyenneté**, au cours de laquelle sont remis les cartes d'électeurs et les livrets citoyens. Cette cérémonie a lieu en présence des familles des jeunes nouveaux électeurs.

Dans ce cadre, la Ville s'engage à mettre en œuvre cette cérémonie et à en promouvoir la meilleure visibilité.

3) PILIER 3

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, ACCES A LA FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Ce troisième pilier devra prendre en compte la limite posée par le peu de surfaces foncières disponibles dans le quartier. Il sera possible de générer de l'activité économique en favorisant l'installation de micro-entreprises.

Il convient de noter que l'agence Pôle emploi de Cosne-Cours-sur-Loire est implantée dans le quartier.

a) Orientation stratégique 8 :

Permettre l'insertion socioprofessionnelle par l'accès à l'emploi et à la formation, et favoriser la création d'activité et/ou d'entreprises

→ Objectif 8.1

Faciliter aux publics du quartier prioritaire l'accès aux dispositifs de formation, d'emploi et d'insertion professionnelle, et lever les différents freins à l'emploi rencontrés par les habitants du quartier.

Création d'une antenne d'une association intermédiaire

Il conviendrait de mettre en place une dynamique d'accompagnement en faveur d'un retour progressif à l'emploi, en créant une antenne d'une association intermédiaire. Cette structure, qui se développerait en collaboration avec les associations intermédiaires déjà implantées dans la ville, permettrait d'inclure une clause d'insertion dans les différents marchés publics liés aux futurs aménagements du quartier. Cette clause pourrait « réserver » aux habitants de Saint-Laurent un certain pourcentage des heures de travail nécessaires à la réalisation des travaux.

Cette structure aurait également comme missions complémentaires :

- d'entretenir et d'exploiter des jardins familiaux,
- d'être le prestataire des interventions demandées par les partenaires dans le cadre de la gestion urbaine de proximité ou du conseil citoyen.

Création de chantiers de jeunes

Dans le cadre des opérations de résidentialisation prévues, la création de chantiers de jeunes contribuerait à l'amélioration de la qualité des espaces, tout en facilitant l'insertion de cette population.

Opérations de « Job dating »

La Mission locale organise depuis plusieurs années des opérations de « job dating » à destination des jeunes du quartier Saint-Laurent. Cette démarche devra être soutenue.

→ Objectif 8.2

Ajuster l'offre de formation destinée aux habitants du quartier Saint-Laurent et proposer une solution d'hébergement aux jeunes en formation.

Ajustement de l'offre de formation

Aujourd'hui, alors que de grands travaux sont envisagés dans le cadre du programme de rénovation urbaine, les différents maîtres d'ouvrages sont contraints de faire appel à des entreprises extérieures pour répondre à certains appels d'offres, notamment en ce qui concerne les interventions liées au désamiantage.

Il apparaît que la création d'une formation de techniciens intervenant dans ce domaine pourrait être utile à tous. Aussi il est proposé d'inclure dans le contrat de ville la mise en place d'un volet formation.

La première formation proposée concernerait les travaux de désamiantage. La seconde permettrait, si cela s'avérait nécessaire, d'anticiper les besoins concernant les travaux liés au grand carénage.

Anticiper la demande en matière de main-d'œuvre implique que les partenaires en charge de l'emploi et de la formation puissent être en mesure de mettre en place une ou des formations spécifiques pouvant répondre à des besoins ponctuels de personnel. La création de formations spécifiques, ouvertes en priorité aux jeunes résidant dans le quartier Saint-Laurent et pouvant très vite déboucher sur un emploi, ajouterait une plus-value au volet économique, urbain et social de ce contrat de ville.

Ces deux projets pourraient être confiés à Pôle emploi et à la Mission locale, en lien avec les maîtres d'ouvrage publics (Nièvre Habitat, Ville de Cosne-Cours-sur-Loire) et privés.

Création d'un lieu d'hébergement adapté

Pour les jeunes, apporter des solutions aux problèmes d'emploi ne suffit pas. Il convient également de leur proposer des solutions en matière d'hébergement, ce qui aurait pour effet de renforcer la mixité sociale dans le quartier.

Face à la précarité de certains emplois, qui souvent nécessitent une formation et engendrent des frais de déplacement importants (formation en alternance), il importe de réfléchir à la création d'une nouvelle structure d'hébergement pour les jeunes.

La création d'un lieu spécifique d'accueil et d'hébergement proposant différentes formules souples (location à la semaine ou au mois) associé à un lieu de formation pourrait au sein du quartier :

- attirer de nouveaux jeunes ;
- renouveler les actifs.

Ainsi, la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire apporterait une réponse concrète concernant l'hébergement de jeunes qui souvent, pour ceux qui suivent une formation en alternance, se résume comme suit : un lit lorsque le jeune est chez lui (ou chez ses parents), un deuxième lorsqu'il se trouve en formation et un troisième lorsqu'il effectue ses périodes professionnelles en entreprise.

→ **Objectif 8.3**

Inscrire le public éloigné du travail dans un parcours d'insertion efficace et encourager les démarches de création d'activité et/ou d'entreprises.

La création d'un PILES (Pôle d'Initiatives Locales d'Economie Solidaire) dans le quartier Saint-Laurent aurait comme objectif prioritaire de générer de l'activité économique.

Concrètement, il s'agit d'ouvrir à terme un site mutualisé de bureaux de stockage et de petits ateliers permettant à des micro entrepreneurs de pouvoir progressivement s'installer. Il s'agit de la phase d'accompagnement ultime précédant la création d'une entreprise et l'installation officielle d'une nouvelle entité économique.

Au sein de cette structure, outre des moyens mutualisés et un accompagnement administratif, l'entrepreneur pourrait bénéficier d'une assistance qui lui permettrait de passer de l'envie à l'idée, de l'idée au projet puis du projet à la création de la structure. Ces nouveaux acteurs économiques ont en effet besoin d'un réseau fort de solidarité et de partage pour pouvoir se maintenir et se développer.

Si le travail collaboratif permet le travail en réseau, il est également devenu depuis quelques années un mouvement de fond porté, certes par l'expansion des nouvelles technologies, mais également, dans les villes moyennes, par des besoins en termes de prestations de services. Il permet également les collaborations ponctuelles en associant certaines compétences.

La création d'un PILES géré par une société d'économie mixte regroupant acteurs économiques et collectivités locales contribuerait au développement économique du quartier Saint-Laurent. Il pourrait en être la nouvelle vitrine et susciter des vocations.

**b) Orientation stratégique 9 :
Optimiser le développement économique dans le quartier**

→ **Objectif 9.1**

Identifier les potentiels de développement économique du quartier et notamment du centre commercial Saint-Laurent.

Le centre commercial du quartier Saint-Laurent ne répond plus aujourd'hui aux attentes des habitants, faute d'avoir pu s'adapter à l'évolution de la demande. Il est également victime de la crise économique et de l'appauvrissement de la population.

Cependant, le maintien et le développement de l'activité commerciale répondent à un besoin de la population, qui n'est pas toujours très mobile. Il apparaît également qu'un dynamisme économique sur un lieu de vie contribue au maintien d'une vie sociale.

Pour mener à bien sa réflexion, la collectivité envisage de passer par une première étape incontournable, à savoir la production d'un diagnostic permettant de définir :

- l'évaluation du potentiel commercial,
- l'évaluation du potentiel de consommation,

- l'évaluation du parc immobilier commercial,
- une réflexion sur le fonctionnement de la copropriété.

Ces quelques points d'analyse permettront de mieux cerner les enjeux, de définir les besoins et de proposer une stratégie de reconquête commerciale, urbaine et sociale, propre à créer un nouveau cœur de quartier.

Des contacts ont été établis avec l'EPARECA (Établissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux), afin de bénéficier de l'expertise de cet opérateur public dans le domaine de la restructuration des centres commerciaux. La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite développer un partenariat avec cette institution en association avec l'adebCosne.

Dans le cadre des nouvelles modalités d'interventions du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) les zones géographiques privilégiées sont les communes classées en zones de revitalisation rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. A ce titre, des projets pourront être portés afin d'accroître le développement économique du quartier Saint-Laurent.

→ Objectif 9.2

Définir une stratégie de soutien aux entrepreneurs pour le quartier en s'appuyant sur la politique communautaire de développement économique.

Afin de favoriser l'initiative et la création de micro-entreprises, et au regard des contraintes liées à l'absence de réserve foncière, la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite, en lien avec l'adebCosne, la Communauté de Communes Loire et Nohain et la BGE (Boutique de Gestion pour Entreprendre), créer une pépinière d'entreprises et mettre en place une structure permettant le développement et la mutualisation des moyens matériels et administratifs favorisant l'implantation de futurs entrepreneurs.

Cette réflexion sera menée conjointement avec les partenaires institutionnels des services de l'Etat UT Direccte et des services de la Région.

→ Objectif 9.3

Requalifier et développer l'offre économique, notamment dans le domaine de la santé et des loisirs, en tirant profit du rayonnement de la piscine communautaire.

La Communauté de communes Loire et Nohain, gestionnaire de la piscine communautaire, et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire, propriétaire de la piscine et de deux salles d'activités attenant à cet équipement, envisagent d'accompagner l'installation d'un projet porté par un investisseur privé et axé autour d'activités sportives et de loisirs.

Afin de favoriser la réhabilitation de la piscine et l'installation de cette entreprise, la collectivité souhaite inscrire les travaux nécessaires à ces aménagements dans le cadre du contrat de ville.

Le 3^e pilier du contrat de ville se fixe comme objectif d'intégrer l'installation de nouvelles activités dans le quartier prioritaire. En lien avec la rénovation de la piscine, ce projet devrait apporter un surcroît de fréquentation et créer une nouvelle dynamique dans le quartier.

→ **Objectif 9.4**

Acquérir un bâtiment industriel situé à la « frontière du quartier ».

L'acquisition de ce bâtiment devrait permettre d'implanter, en périphérie immédiate du quartier, une nouvelle activité économique. Il pourra s'agir d'une opération relevant de l'économie sociale et solidaire ou bien de la mise en œuvre d'une initiative privée. Bien que situé en limite physique du quartier Saint-Laurent au sens strict du terme, ce bâtiment est bel est bien inscrit dans le quartier vécu par les habitants et à ce titre a toute sa place dans le présent contrat de ville.

Cette acquisition permettra aux instances publiques d'être en mesure de prendre des initiatives et de développer les différents objectifs inscrits dans le cadre du pilier économique du contrat de ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

→ **Objectif 9.5**

Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire en parallèle du développement économique du quartier Saint-Laurent.

L'hypothèse de construire le contrat de ville de Cosne-Cours-sur-Loire autour du développement d'une économie sociale et solidaire semble être adaptée à la vie locale, réaliste et complémentaire.

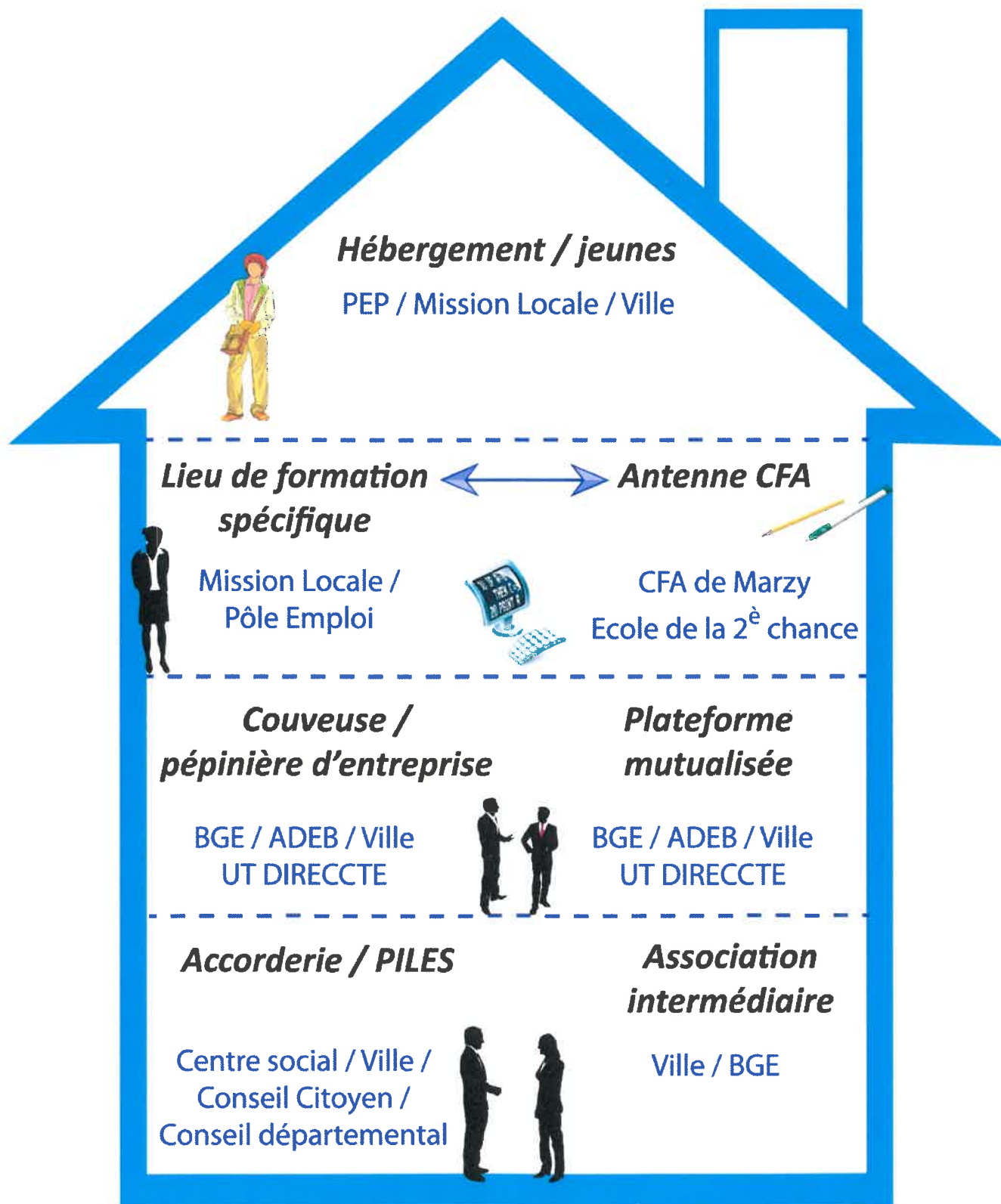
Ainsi peut-on imaginer la création du **Pôle Unique Saint-Laurent** qui accueillerait, dans un même espace, différents projets :

- l'accorderie, le PILES et une association intermédiaire pour la partie Economie sociale et solidaire,
- une couveuse d'entreprises et/ou une pépinière d'entreprises, une plateforme mutualisée ainsi que des salles de formation et une antenne de CFA pour la partie économique,
- un lieu d'hébergement adapté (habitat jeune) pour la partie rénovation urbaine.

Ouvert sur le quartier, mais aussi sur toute la ville, voire sur la CCLN, le pôle unique Saint-Laurent serait une vitrine pour le territoire et rassemblerait autour d'un projet commun, outre l'Etat et les collectivités locales, de très nombreux partenaires locaux (adebCosne, Nièvre habitat, Pôle emploi, Mission locale, BGE, association intermédiaire, centre de formation apprentis, Centre social). Cette structure aurait comme avantage de promouvoir l'arrivée de nouveaux habitants (saisonniers, travailleurs en formation), de favoriser la mixité sociale et de contribuer au développement économique du quartier.

Le dynamisme de ce projet, les interactions, la mutualisation des moyens et les collaborations qu'il pourrait engendrer en font un « lieu unique » sur le territoire, original et opérationnel, et répondant aux besoins d'aujourd'hui et aux enjeux de demain.

ARCHITECTURE DU POLE UNIQUE



c) Orientation stratégique 10 : Améliorer l'offre de mobilité dans le quartier

→ Objectif 10.1

Identifier et lever les freins à la mobilité des habitants.

La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire dispose déjà d'une navette « Papillon » permettant de relier le quartier Saint-Laurent au centre-ville. Début octobre 2015, un second circuit permettra de relier tous les lieux de résidence et d'activité économique de la ville entre eux et ce avec une fréquence plus régulière.

La création d'une « Bourse aux permis » pourrait apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les jeunes quant à leur intégration professionnelle et sociale, qui nécessite souvent une mobilité. Dans ce cadre, la Ville et les autres partenaires sociaux prendraient en charge le versement d'une participation correspondant entre 20% et 40% du coût de la formation, en fonction des revenus des parents et en contrepartie d'un nombre d'heures de travaux d'intérêt collectif.

4) PILIER 4

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

La réflexion générale sur la rénovation urbaine du quartier Saint-Laurent doit prendre en compte les volontés affichées des élus de Cosne-Cours-sur-Loire, à savoir :

- Faire en sorte de désenclaver le quartier, notamment en travaillant sur le secteur Binot qui doit être la nouvelle vitrine de Saint-Laurent. Tout devra être mis en œuvre en matière de programme et de conception architecturale.
- Réaliser une proposition de logement attractif ainsi qu'une ouverture sur l'avenue du 85^e de ligne en matière de locaux commerciaux.
- Prendre en compte le fort attachement des habitants à leur quartier (« esprit village »).

a) Orientation stratégique 11 : Diversifier la vocation résidentielle et réussir le parcours résidentiel

→ **Objectif 11.1**

Poursuivre et amplifier le renouvellement urbain.

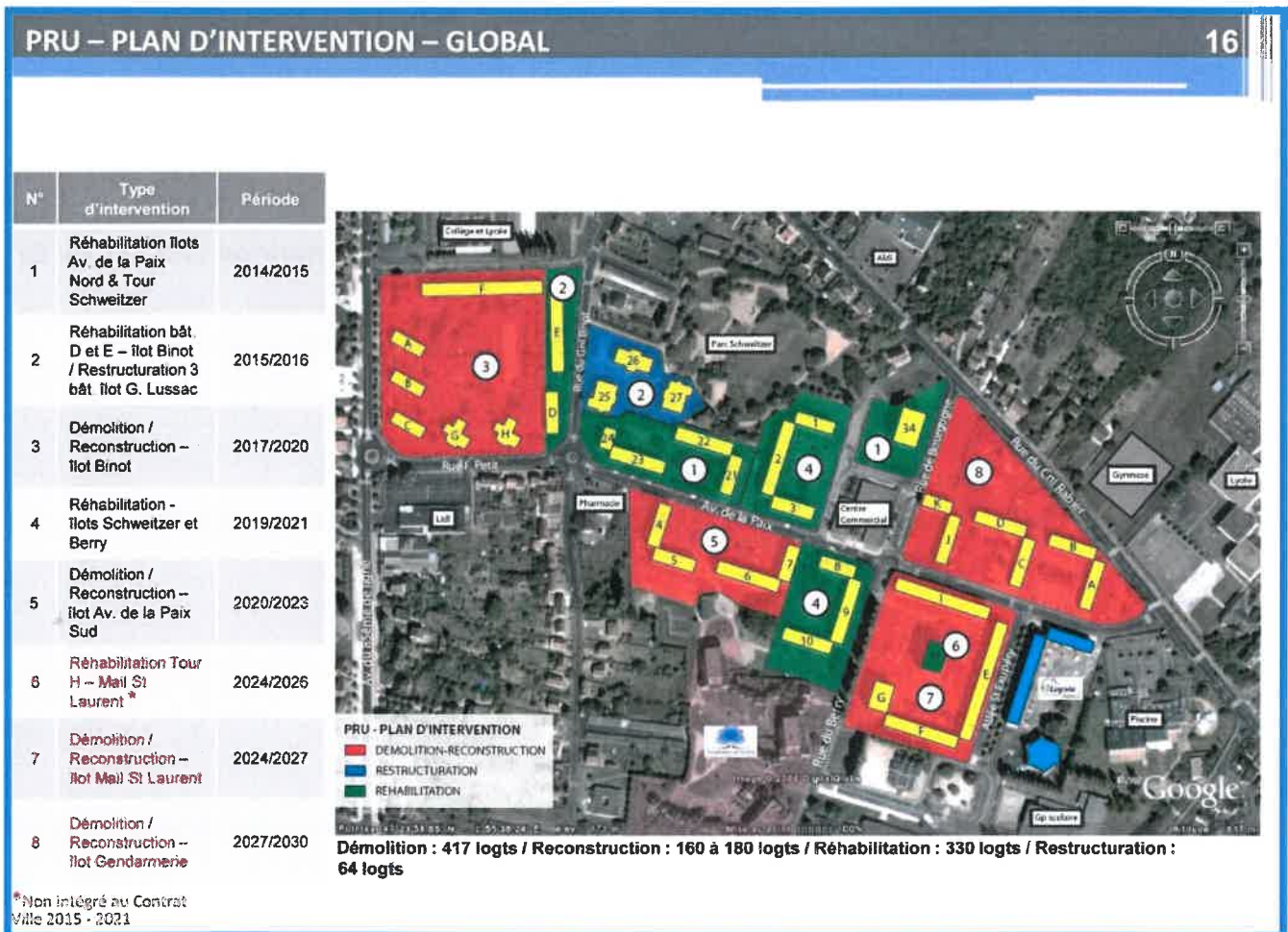
Le programme de rénovation urbaine mis en place par les bailleurs sociaux est ambitieux. Il repose sur un schéma d'aménagement espacé dans le temps incluant :

- des démolitions,
- des reconstructions,
- des réhabilitations,
- un travail de résidentialisation.

Les objectifs poursuivis sont :

- renouveler et diversifier le parc locatif social, via la réalisation d'opérations de démolition-reconstruction, la restructuration ou la réhabilitation des barres HLM conservées,
- trouver de nouvelles fonctions aux pieds d'immeubles ou à certains logements,
- développer la vente de logements et l'accession à la propriété dans le quartier,
- renforcer la mixité sociale,
- requalifier les espaces extérieurs et résidentialiser les pieds d'immeubles. Des jardins familiaux seraient créés. Inciter les bailleurs sociaux à permettre aux locataires volontaires de gérer des espaces verts aux pieds de leurs immeubles.

La présentation complète du projet de rénovation urbaine de Nièvre Habitat est jointe en annexe de ce document. Le schéma suivant présente la synthèse des opérations prévues dans le quartier pour la période 2014-2030.



→ **Objectif 11.2**

Poursuivre et amplifier les interventions de réhabilitation sur le parc privé, notamment au centre-ville de Cosne-Cours-sur-Loire, en cohérence avec les orientations de l'ANAH sur deux thématiques : l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et la lutte contre l'habitat indigne.

Le redéploiement de l'offre locative est pensé à l'échelle de la commune et vise ainsi à favoriser la mixité sociale.

La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire va commander une étude sur l'habitat en centre-ville, afin de disposer rapidement d'un diagnostic qui viendra nourrir une réflexion plus globale en matière de logement, en complémentarité avec le « pilier renouvellement urbain » prévu dans le cadre du contrat de ville. Cette étude s'attache à la notion de « quartier vécu », qui ne se limite pas à la délimitation physique stricte du quartier Saint-Laurent mais qui s'étend à l'ensemble de l'agglomération cosnoise.

La Commune de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite mettre en place une stratégie de revitalisation du centre-ville, en agissant sur le développement économique conjointement avec la Communauté

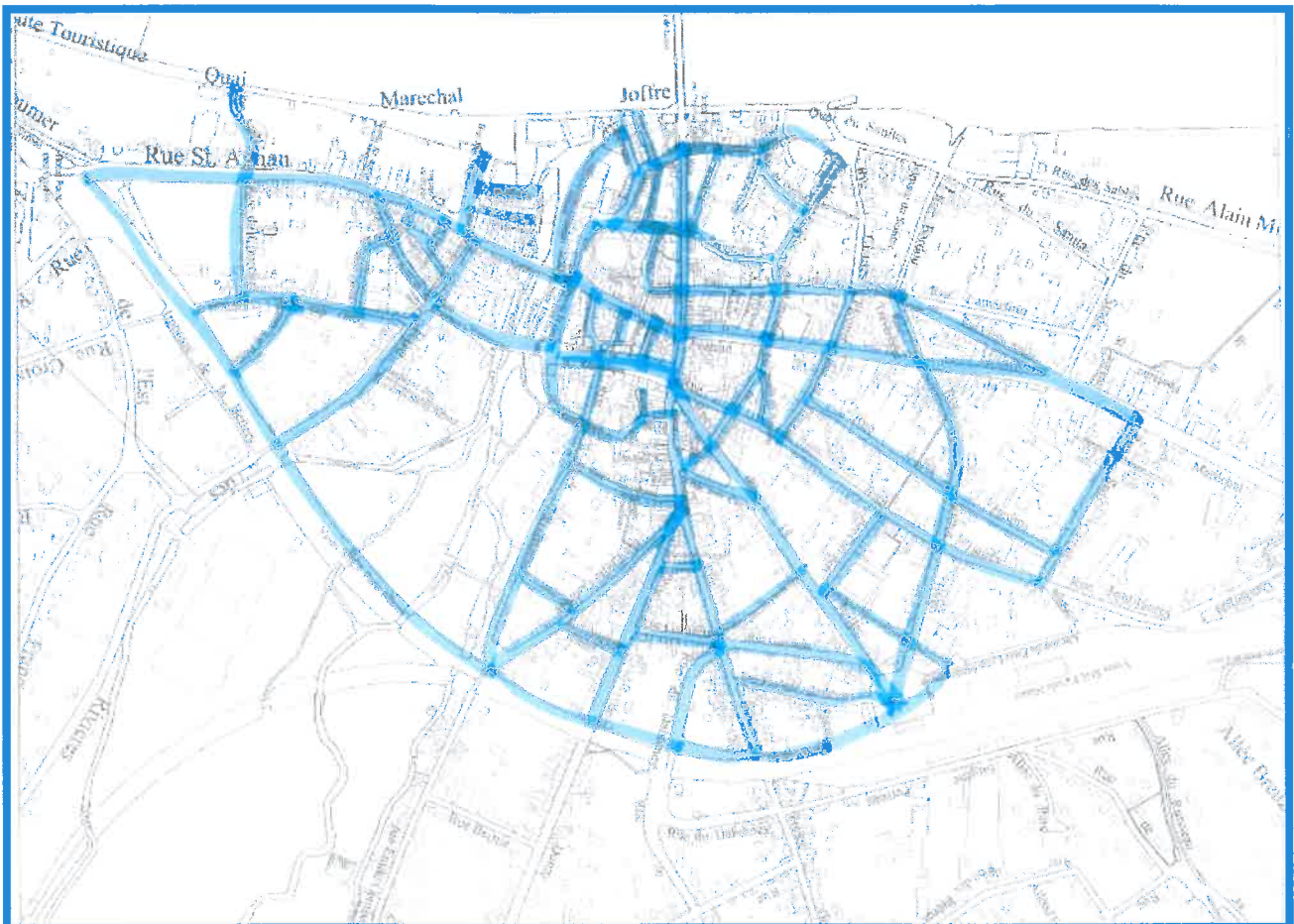
de Communes Loire et Nohain en luttant contre l'évasion commerciale afin de renforcer le tissu local.

En matière de rénovation de l'habitat, la stratégie de la collectivité s'oriente, en lien avec le contrat de ville, vers la réintroduction sur le marché de logements vacants et vers le traitement des situations d'habitat indigne. Il s'agit de répondre à des besoins de logements adaptés pour des personnes isolées qui souhaitent se rapprocher du centre-ville. Ces actions sur l'habitat s'accompagneront d'interventions sur le cadre de vie et d'une politique de développement d'une offre de services spécifiquement tournée vers les seniors.

Ces nouvelles propositions de logement participent à la mise en place du contrat de ville. Elles permettront de proposer des solutions à des locataires du quartier Saint-Laurent désireux de trouver un appartement mieux adapté à leurs besoins.

Un premier recensement est en cours de réalisation, il a pour objectif d'établir un état des lieux des appartements occupés, disponibles ou devant être rénovés. Nièvre Habitat et les services de l'Etat devraient accompagner la Ville dans cette démarche. En fonction des résultats, elle pourra déboucher sur une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) qui sera pilotée par la CCLN. Elle correspondrait au cœur de ville de Cosne-Cours-sur-Loire mais également à ceux des autres communes membres.

Le diagnostic du centre-ville de Cosne-Cours-sur-Loire



➔ Zone concernée par le diagnostic.

b) Orientation stratégique 12 :
Améliorer le cadre de vie en favorisant l'implication des habitants

→ Objectif 12.1

Conforter et développer les démarches en matière de gestion urbaine et sociale de proximité.

Une démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) doit être engagée dans le quartier Saint-Laurent. Elle a pour but la mise en œuvre d'actions pour améliorer la vie quotidienne des habitants. Elle se traduira par un engagement des partenaires concernés (Etat, Ville, Communauté de communes Loire et Nohain, Conseil Départemental de la Nièvre, bailleurs sociaux) à dégager les moyens adéquats et à agir de façon coordonnée pour répondre aux besoins identifiés.

La GUSP reposant sur une démarche participative, le conseil citoyen est appelé à jouer un rôle central dans le recensement des besoins à satisfaire et dans le suivi des mesures prises. D'ores et déjà, un diagnostic « en marchant » a été établi en novembre 2012. Il constitue une base de discussion importante dans le cadre de la préparation du contrat de ville, tant pour le volet « cohésion sociale » (état du travail social de proximité) que pour le volet « cadre de vie et renouvellement urbain » (notamment sur l'état des domanialités, l'usage effectif des espaces...).

Le pilier « cadre de vie développement urbain » est au cœur du processus du contrat de ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Ces projets :

- entraîneront une meilleure qualité de vie ;
- modifieront la configuration du quartier ;
- génèreront de l'activité économique ;
- créeront des emplois ;
- diminueront la précarité.



GOVERNANCE ET EVALUATION

A – La gouvernance

Les partenaires conviennent d'un ensemble de règles à respecter afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi du contrat de ville.

La gouvernance sera assurée par le représentant de l'Etat, le maire de Cosne-Cours-sur-Loire et le président de la Communauté de Communes Loire et Nohain. L'ensemble des signataires du contrat de ville y seront associés. Les représentants du conseil citoyen participeront au comité technique et au comité de pilotage.

1) Le Comité technique

Composition : les référents techniques des membres du comité de pilotage et les représentants du conseil citoyen. Il est placé sous la responsabilité du représentant du maire de Cosne-Cours-sur-Loire, du représentant du préfet de la Nièvre et du représentant du président de la communauté de communes Loire et Nohain.

Missions : ce comité a vocation à s'assurer de la bonne déclinaison des orientations stratégiques du contrat et à évaluer l'atteinte des objectifs fixés pour chaque pilier du contrat de ville :

- réalisation des actions,
- lancement des appels à projets,
- organisation et suivi de l'évaluation,
- propositions d'orientation pour le pilotage du contrat, suivi financier.

Fréquence : deux à trois fois par an.

2) Le Comité de pilotage

La mise en place d'un comité de pilotage est un enjeu fort pour évaluer et renforcer l'efficacité des politiques menées.

Composition : l'exécutif de l'ensemble des signataires du contrat de ville et les représentants du conseil citoyen. Il est placé sous la responsabilité du maire de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire, du sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et du président de la communauté de communes Loire et Nohain.

Missions : Coordonner la mise en œuvre, l'évaluation et l'évolution du contrat de ville. A ce titre, il définit notamment les modalités de mobilisation des moyens financiers mis en œuvre. Il mobilise dans la durée les partenaires et différents signataires du contrat et articule les moyens spécifiques alloués au contrat avec les moyens de droit commun de l'Etat et des collectivités.

Fréquence : une à deux fois par an.

B – Le suivi et l'évaluation du contrat de ville

L'observation de l'évolution des territoires concernés par le contrat de ville, ainsi que le suivi et l'évaluation du contrat lui-même constituent des éléments fondamentaux de sa mise en œuvre.

La loi du 21 février 2014 pose l'obligation de l'évaluation des contrats de ville et a créé un observatoire national de la politique de la ville chargé notamment « *d'évaluer les progrès en matière de participation des habitants aux instances décisionnelles de la politique de la ville.* »

L'évaluation attendue doit porter tout autant sur les aspects financiers de l'action publique que sur la pertinence et l'efficacité des actions conduites au regard de la situation des habitants des quartiers.

Ainsi, la connaissance partagée de la situation du quartier et des problématiques de ses habitants permettra de mesurer les progrès parcourus ainsi que ceux restant à obtenir.

L'évaluation se fera à différents niveaux : le contrat de ville lui-même, ses orientations stratégiques, les objectifs opérationnels qui les déclinent et les actions mises en œuvre pour y répondre, notamment dans le cadre de l'appel à projets annuel.

Ce travail devra s'appuyer sur :

- Des indicateurs de contexte qui apporteront un éclairage au regard des enjeux identifiés par rapport aux données sociales locales et macro-économiques nationales. Les informations fournies par l'ensemble des partenaires seront utiles à cet effet. (INSEE, la CAF, pôle emploi, du CGET...).
- Des indicateurs de suivi apportant un éclairage sur les moyens effectivement mobilisés pour la mise en œuvre des actions (indicateurs de ressources). C'est pourquoi, le contrat consignera, dans le cadre de sa mise en œuvre, les intentions de chacun des partenaires sur les moyens mobilisables au titre du droit commun et des ressources spécifiques. Les financements listés par action permettront d'apprécier les effets levier et leur incidence sur l'exécution des activités (indicateurs d'activités).
- Des indicateurs d'évaluation seront destinés à apprécier le résultat et l'impact des actions mises en place pour l'atteinte des différents objectifs. Celles-ci seront répertoriées sur chacune des fiches actions de ce contrat de ville.

Un bilan annuel des actions se fera en plus du suivi et de l'évaluation continue assurée par le comité de suivi.

Le présent contrat de ville porte sur les années 2015-2020. Il pourra être révisé par voie d'avenant afin de pouvoir le cas échéant, procéder à des ajustements.



ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES ET DES PARTENAIRES

A) Les engagements des signataires du contrat de ville

Les signataires s'engagent à participer activement à sa mise en œuvre dans le cadre de leurs champs de compétence et de leur stratégie d'intervention respective, à coordonner leur action en faveur des habitants et à prendre en compte les deux principes suivants :

- mobiliser en premier lieu les crédits de droit commun au bénéfice des habitants des territoires prioritaires de la politique de la ville et en second lieu les programmes et les moyens définis dans les documents de planification, notamment le contrat de plan Etat-Région,
- créer les conditions d'une concentration des financements publics dans les territoires.

Pour la période 2016-2020, l'engagement financier de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et de la Communauté de Communes Loire et Nohain sera arrêté chaque année lors du vote du budget primitif en fonction de la consommation des crédits de l'année n-1 et de la réorientation éventuelle de la stratégie proposée par le comité de pilotage.

B) Les engagements de l'Etat

Outre les crédits du programme 147, l'Etat mobilisera de façon prioritaire les crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) en direction du quartier Saint-Laurent.

L'Etat soutient la vie associative dans les quartiers au travers d'un poste d'adulte relais.

Au-delà de ces crédits spécifiques, l'Etat s'engage à mobiliser prioritairement ses moyens dits de droit commun au bénéfice des habitants du quartier Saint-Laurent.

Il s'agit notamment de mobiliser les Budgets Opérationnels de Programme de l'Etat suivants :

- pour les piliers cohésion sociale et valeurs de la république et citoyenneté : BOP 104 : intégration et accès à la nationalité française, BOP 137 : égalité entre les femmes et les hommes, BOP 182 : protection judiciaire de la jeunesse, BOP 224 : transmission des savoirs et démocratisation de la culture, BOP 124 : conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative, BOP 157 : handicap et dépendance, BOP 177 : prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables, BOP 304 : inclusion sociale, protection des personnes, économie sociale et solidaire, BOP 219 : sport, BOP 163 : jeunesse et vie associative,...
- pour le pilier développement de l'activité économique et de l'emploi : BOP 102 : accès et retour à l'emploi, BOP 103 : accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi, BOP 134 : développement des entreprises et de l'emploi, BOP 304 : inclusion sociale, protection des personnes, économie sociale et solidaire,...
- pour le pilier cadre de vie et renouvellement urbain : BOP 135 : développement et amélioration de l'offre de logement, BOP 203 : infrastructures et services de transports,...

C) Les engagements de la Caisse des dépôts

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 simplifie et renforce les moyens en direction des quartiers prioritaires.

La décision arrêtée lors du conseil interministériel du 19 février 2015 traduit la volonté de conforter la Caisse des dépôts dans son rôle historique d'acteur du renouvellement urbain et de la politique publique en faveur des quartiers prioritaires.

Cette institution interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour :

- la cohésion sociale et la solidarité afin d'améliorer la compétence et la compétitivité des territoires,
- la politique de transition écologique et de l'environnement.

Une convention sera établie entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Caisse des dépôts après la signature du présent contrat de ville. Cette convention portera sur :

- la poursuite et la mise en œuvre du programme national de rénovation urbaine,
- l'accompagnement du développement économique du quartier Saint-Laurent,
- le soutien à la création d'entreprises,
- le soutien spécifique aux structures de l'économie sociale et solidaire,
- l'acquisition de biens immobiliers commerciaux,
- le désenclavement du quartier et le développement des transports et de la mobilité.

D) Les engagements de la Région Bourgogne

La Région mobilisera ses financements de droit commun (économie sociale et solidaire, transport, habitat...) pour soutenir les actions proposées au regard de ses orientations stratégiques. Elle mobilisera par ailleurs les fonds européens dans le cadre de l'axe urbain du FEDER.

1) Favoriser la qualité des logements sociaux et des équipements publics

La Région souhaite favoriser un habitat attractif afin de lutter contre la vacance du parc locatif et renforcer la centralité des pôles identifiés dans le cadre du SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire). Pour cela, elle souhaite favoriser les opérations d'habitat innovant, soutenir la performance thermique des logements sociaux et des équipements publics dans les quartiers. Par ailleurs, elle souhaite accompagner des actions favorisant le changement des comportements des habitants en termes de consommation d'énergie.

2) Accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie

Afin de favoriser l'attractivité des quartiers, la Région souhaite améliorer le cadre de vie des quartiers d'habitat social et favoriser le lien social. Pour cela, la Région souhaite promouvoir les axes suivants :

- favoriser l'amélioration du cadre de vie des habitants,
- contribuer à la création, au maintien ou au développement du lien social,
- contribuer au maintien, au développement ou à l'introduction de la nature en ville,
- favoriser l'utilisation des modes de déplacement alternatifs à la voiture particulière.

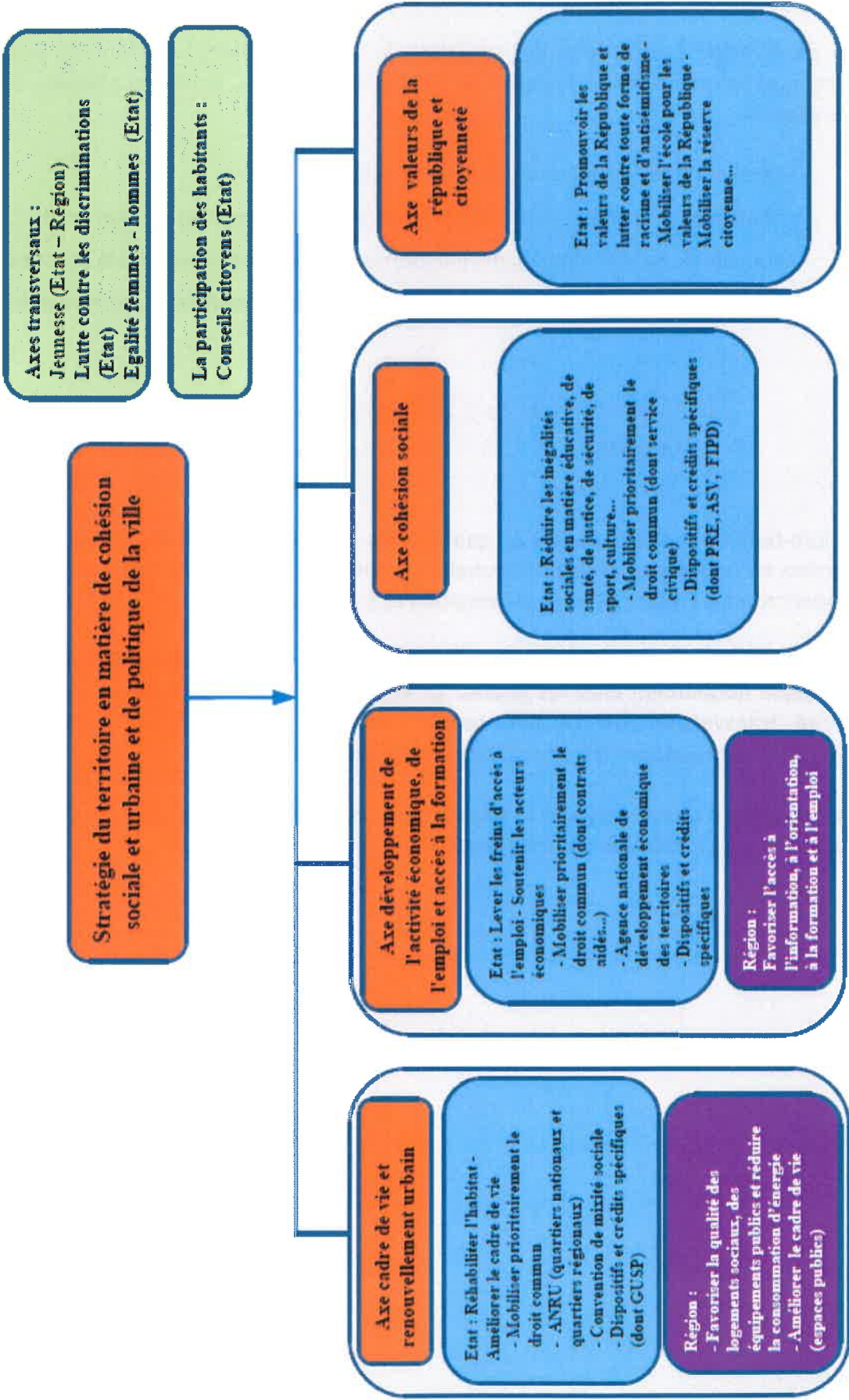
3) Favoriser l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi

Compte-tenu du moindre niveau de qualification et du taux de chômage plus élevé dans certains quartiers en Bourgogne, la Région souhaite accompagner des actions innovantes favorisant l'accès à l'orientation, à l'information, à la formation et à l'emploi.



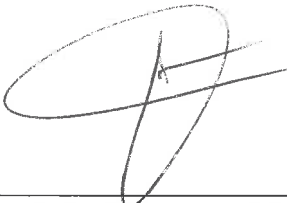
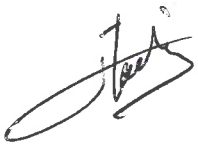
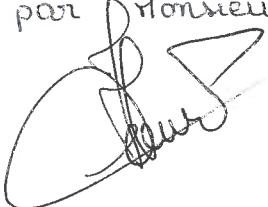
L'INSEE a mis en avant le faible niveau de formation des habitants des quartiers d'habitat social en Bourgogne notamment chez les jeunes. La Région souhaite positionner la jeunesse comme une priorité transversale. De ce fait, seront privilégiés les projets à destination des jeunes bourguignons répondant aux orientations stratégiques de la Région.

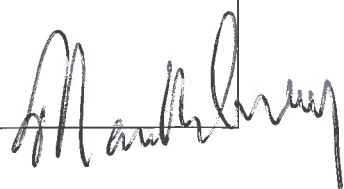
Les modalités d'intervention de la Région et les engagements financiers sont formalisés dans les conventions régionales de cohésion sociale et urbaine.

Stratégie partagée Etat/Région Bourgogne en matière de politique de cohésion sociale et urbaine

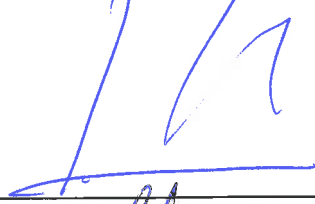


Signataires mentionnés dans la loi

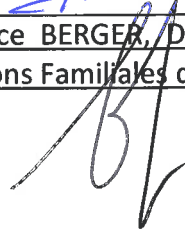
Le Préfet de la Nièvre 
Le Président du Conseil régional de Bourgogne représenté par Madame Florence OMBRET 
Le Maire de Cosne-Cours-sur-Loire 
Le Président de la Communauté de Communes Loire et Nohain 
Le Président du Conseil départemental de la Nièvre représenté par Monsieur Alain HERTELOUP 



Monsieur Jacques LEGRAIN Président de NIEVRE HABITAT :



Madame Bérénice BERGER, Directrice, représentante de la
Caisse d'allocations Familiales de la Nièvre :



Monsieur Yves HUTIN Directeur territorial de la Nièvre de
PÔLE EMPLOI :



Madame Evelyne ROSSET Directrice de l'agence de la Nièvre
de COOPERATION ET FAMILLE :



Madame Christine QUARANTA, Directrice Générale adjointe,
représentant LOGIVIE :



Monsieur Jean-Louis BILLET Président de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie de la Nièvre :

*Monsieur Laurent Jaxon, adjoint au
directeur régional de la Caisse des dépôts*

